



Le Sahel

NUMERO
10109

MARDI
20 Avril 2021

150 FCFA

● Football
**La Super
League
Européenne
officiellement
lancée !**

P. 16

● *Visite de travail et d'amitié du Président de la République à Abuja, au Nigeria*

Entretien en tête-à-tête entre les Présidents Bazoum et Buhari sur le renforcement de la coopération bilatérale



Le Président Bazoum accueilli par son homologue Buhari à Aso Rock Villa

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Mohamed Bazoum, est arrivé, hier lundi 19 avril 2021, en début d'après-midi, à Abuja, en République Fédérale du Nigeria, où il effectue une visite de travail et d'amitié.

A son arrivée à l'Aéroport International d'Abuja, le Président de la République a été accueilli au pied de la passerelle de l'avion présidentiel par le Ministre nigérian des Affaires Etrangères, M. Geophroy Onyeamah, avant d'être salué par plusieurs membres du Gouvernement Fédéral

et les Gouverneurs des Etats voisins du Niger. L'accueil réservé au Chef de l'Etat a également été marqué par les honneurs militaires notamment l'exécution des hymnes nationaux des deux pays et la revue des troupes. A l'entrée du pavillon officiel de l'aéroport, le Ministre en charge du Territoire de la Capitale Fédérale (Abuja), M. Mohammed Bello, a souhaité, au nom du Président de la République Fédérale du Nigeria, SEM Muhamadu Buhari, la bienvenue au Président Mohamed Bazoum et lui a remis la clé de la Ville.

Peu après, le cortège présidentiel s'est rendu à la Presidential Villa où le Chef de l'Etat a été accueilli, à son arrivée, avec tous les honneurs par son homologue nigérian. Les deux dirigeants ensuite ont eu un entretien en tête-à-tête à l'issue duquel le Président Mohamed Bazoum a signé le Livre d'Or.

(Suite en page 3)

● *Assemblée Nationale*



Issa Moussa / ONIP

Adoption de la loi portant prorogation de l'état d'urgence dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri

P. 3

● *Célébration de la Journée internationale des monuments et sites au Niger*

A l'initiative du CELHTO des spécialistes échangent sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel nigérian

P. 9

Assemblée Nationale

Adoption de la loi portant prorogation de l'état d'urgence dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri

Les travaux de la 1^{ère} session ordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2021, dite session des lois, se poursuivent activement à l'hémicycle, Place de la Concertation. Au cours de la plénière d'hier, présidée par SE Seini Oumarou, les parlementaires ont procédé à l'adoption de la loi portant prorogation de l'état d'urgence dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri. La plénière s'est déroulée en présence du commissaire du gouvernement, M. Zada Mahamadou, ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions.

À l'issue de cette plénière, les parlementaires nigériens ont adopté trois projets de loi portant prorogation de l'état d'urgence pour trois (3) mois dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri qui connaissent une situation d'insécurité liée aux récurrentes attaques de

(13) contre et zéro (0) abstention, porte sur la ratification de l'ordonnance n°2021-02 du 05 janvier 2021, portant prorogation de l'état d'urgence dans la région de Diffa et dans certains départements des régions de Tahoua (Tillia et de Tassara) et de Tillabéri (département de Ouallam,

exceptionnelle vise à permettre aux Forces de Défense et de Sécurité déployées dans ces zones de disposer des moyens nécessaires pour faire face à la situation d'insécurité en l'occurrence des attaques perpétrées par des groupes terroristes qui mettent en péril l'ordre public et la sé-



... le Commissaire du gouvernement félicite les parlementaires

29 janvier 2021, portant la prorogation de l'état d'urgence dans le département de Fillingué (région de Tillabéri), il a été approuvé par les députés avec 126 voix pour, vingt-six (26) contre et zéro (0) abstention. L'état d'urgence a été prorogé de trois mois dans ce département.

Le troisième projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-05 du 22 février 2021, porte sur la prorogation de l'état d'urgence dans les départements de Baileyara et de Kollo (Région de Tillabéri). Il a été voté par les parlementaires avec 93 voix pour, vingt-six (26) contre et zéro (0) abstention.

Il importe de rappeler que conformément à l'alinéa 3 de l'article 106 de la constitution, l'ordonnance prorogeant l'état d'urgence est prise en Conseil des ministres après avis de la Cour Constitutionnelle. Elle entre

en vigueur dès sa publication mais devient caduque si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant l'assemblée nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation.

Ces trois projets de loi de ratification ont fait l'objet de débats houleux au sein de l'hémicycle. A la fin du vote, le ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions, M. Zada Mahamadou a exprimé sa gratitude aux députés pour l'adoption de ces textes nécessaires au maintien de la sécurité dans les zones concernées.

Les travaux en séance plénière reprendront ce mardi 20 avril 2021 à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale avec l'ordre du jour, examen et vote de deux projets de loi portant des ratifications.

● Seini Seydou Zakaria



Après le vote massif en faveur des projets des lois ...

Boko Haram et autres groupes terroristes. Le premier projet de loi adopté par les députés avec 117 voix pour, treize

d'Ayérou, de Bankilaré, d'Abala, de Banibangou, de Say, de Torodi, de Tillabéri, de Téra et de Gothèye). Cette mesure

curité des paisibles populations.

Quant au deuxième projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-04 du

S.E Seini Oumarou reçoit l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger

Le président de l'Assemblée Nationale, SE Seini Oumarou a accordé hier une audience à l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger, SE Turki Ben Naj Abdoukadir Al Ali. A sa sortie d'audience, le diplomate saoudien a déclaré être allé féliciter le président du parlement nigérien pour son élection à ce poste et pour ce mois béni de Ramadan. Il lui a également transmis les félicitations du Président du parlement du Royaume d'Arabie

Saoudite. Selon SE Turki Ben Naj Abdoukadir Al Ali, leur entretien a porté sur la redynamisation du groupe d'Amitié parlementaire Nigéro-saoudien. En effet, «les relations entre les deux pays», a-t-il déclaré, précisant que d'autres questions d'intérêts communs



Le Président de l'Assemblée Nationale et son hôte saoudien

ont été également abordées au cours de cette audience qui s'est

déroulée en présence de M. Lamido Moumouni Harouna, directeur de

cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

● Seini Seydou Zakaria

(Suite de la page 1)

Répondant à la presse nigérienne, le Président Mohamed Bazoum a précisé qu'il séjourne à Abuja dans le cadre de sa première visite officielle, soulignant qu'au Niger, le Président nouvellement investi, réserve, de tradition, sa première sortie à l'extérieur, au Nigeria. Consacrant ainsi à cette tradition, le Président de la République est venu dans la capitale fédérale du Nigeria pour « marquer la qualité de la relation qui unit les deux pays telle qu'elle est dictée par la géographie, l'histoire et la culture. ».

Le Niger et le Nigeria ont en partage 1500 kms de frontières, des relations commerciales très intenses, les mêmes intérêts économiques, a-t-il affirmé, précisant qu'ils ont vocation comme Chefs d'Etat à promouvoir ces intérêts. « De surcroît, de façon conjoncturelle, ces dernières années, nous faisons face aux grands défis d'insécurité liés à la prévalence du terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad et cela commande que nous renforçons le partage de nos relations », a-t-il ajouté.



Le Président Mohamed Bazoum signant le Livre d'Or du Palais présidentiel

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a remercié son « aîné le Président Muhammadu Buhari » qui lui réservait un « accueil particulièrement chaleureux. » Répondant à une question sur l'insécurité dans la sous-région, SEM Mohamed Bazoum a dit que « nous allons affronter ce défi, tel qu'il se présente à nous, en renforçant tous les moyens que nous pouvons mutuellement utiliser en vue d'avoir une action efficace contre le terrorisme. ». « Nous apporterons à ce défi la réponse appropriée à la situation actuelle », a-t-il précisé. En ce qui concerne les attentes du peuple nigérien et

les relations entre le Niger et le Nigeria, SEM Mohamed Bazoum a dit que le peuple nigérien aspire au bien-être social qui est conditionné par la promotion de l'économie. « Nous devons promouvoir l'agriculture, le secteur minier, toutes les infrastructures », a-t-il poursuivi, soulignant qu'il va mettre en œuvre le programme économique annoncé dans le cadre de son programme de campagne.

Le Niger et le Nigeria ont une « relation commerciale très développée » et pour cela, les deux pays ont besoin de développer un certain nombre



Les deux Chefs d'Etat lors de la conférence de presse

d'infrastructures, a-t-il souligné. Dans ce sens, le Projet de Chemin de fer qui doit relier Maradi à Katsina est de nature à intégrer les économies des deux pays, a-t-il noté. Le Niger sera bientôt exportateur de pétrole et, dans ce secteur, les deux pays doivent faire aboutir « un certain nombre de discussions » au mieux des intérêts des deux peuples, a indiqué le Chef de l'Etat. Le Niger et le Nigeria ont intérêt à développer le commerce qui soit mutuellement avantageux, et pour cela, la Commission Mixte Nigéro-Nigérienne de Coopération doit faire des propositions idoines, a-t-il

suggéré. A cet effet, il a insisté sur la nécessité pour les deux dirigeants « de donner un coup de pouce encore plus fort » à cette commission de façon à « identifier toutes les actions de nature à faire avancer la coopération entre les deux pays. ». A noter que le Président de la République Fédérale du Nigeria a offert ce lundi, l'Iftar, un dîner de rupture de jeûne du ramadan, au Président Mohamed Bazoum et à la délégation qui l'accompagne.

**Abdourahamane Aliou
AP/PRN**

● Au cabinet du Premier ministre

Le Chef du gouvernement reçoit les Ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et de l'Arabie Saoudite au Niger

Le Premier ministre, Chef du gouvernement Ouhoumoudou Mahamadou a accordé hier après-midi deux audiences. Il s'est d'abord entretenu avec l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Niger, SE Eric Whitaker qu'accompagnent l'Attaché de défense, le Colonel James Krischke, la Directrice de Mission de l'USAID, Mme Jo Lesser-Oltheten, la Directrice Nationale du Millenium Challenge Compact, Mme Kristin Penn, et l'Attaché Politique, Mme Haley Wright.

A sa sortie d'audience, le diplomate américain a d'abord indiqué avoir présenté au Premier ministre, les condoléances de l'Ambassade des Etats-Unis suite à l'incendie de l'école primaire Pays-Bas ayant endeuillé des familles. Il a dit avoir félicité le Chef du gouvernement pour sa nomination ainsi que sa prestation de serment devant l'Assemblée Nationale. SE Eric Whitaker a réaffirmé l'engagement du gouvernement américain à travailler avec l'ensemble des Nigériens, pour « un Niger sûr, sain et prospère ». Il a par ailleurs souligné avoir remercié le Premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou pour sa contribution en tant qu'ancien président du Conseil d'Administration du MCA-Niger qui a enregistré

des progrès significatifs en termes d'importantes réformes économiques et institutionnelles et d'investissements dans la construction, l'irrigation et les routes, les campagnes de vaccination de bétail. Le diplomate américain a indiqué que Ouhoumoudou

Mahamadou a également supervisé d'autres importants projets d'infrastructures publiques en vue de soutenir la croissance économique dans les communautés rurales, à travers entre autres la restauration des pâturages et le fonçage de points d'eau pour l'irrigation à petite échelle. « J'ai réitéré que le Niger pouvait compter sur les Etats-Unis en tant qu'allié de confiance et en tant que participant à un partenariat long et fructueux », a conclu SE Eric Whitaker. Le Chef du gouvernement a ensuite reçu l'Ambassadeur

d'Arabie Saoudite au Niger, SE Turki Ben Naj Abdoukadir Al Ali. Le diplomate saoudien a félicité le Premier ministre pour sa nomination au poste de Chef du gouvernement et à l'occasion du mois béni du ramadan.

L'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger a dit avoir rassuré le Chef du gouvernement quant à la poursuite de la bonne coopération avec son pays et le Niger suite à l'accession de SE Mohamed Bazoum à la magistrature suprême. Il a indiqué que le

Royaume d'Arabie Saoudite restera toujours aux côtés du Niger, rappelant que l'Arabie Saoudite et le Niger sont deux pays frères qui entretiennent d'excellentes relations d'amitié et de coopération. « C'est pour cela qu'il est important pour nous de rendre visite au Chef du gouvernement afin d'échanger sur les différents aspects de notre coopération bilatérale », a conclu SE Turki Ben Naj Abdoukadir Al Ali.

● **Laouali Souleymane**



Le Premier Ministre avec l'ambassadeur américain et ...



... le diplomate saoudien

UMOA-Titres ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE DU 15 AVRIL 2021

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 15 avril 2021, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, l'émission simultanée de Bons Assimilables du Trésor respectivement à quatre-vingt-onze (91) jours et cent quatre-vingt-deux (182) jours pour un montant de 60 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Côte d'Ivoire en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 15 avril 2021, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	111 000 000 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (F CFA)	57 000 000 000
Dont ONC	ND
Taux de couverture	185,00%

Emission simultanée du 15 avril 2021	BAT 91 jours	BAT 182 jours
Montant global des soumissions (F CFA)	44 000 000 000	67 000 000 000
Dont ONC	ND	ND
Montant retenu (F CFA)	40 000 000 000	17 000 000 000
Dont ONC	ND	ND
Montant Net	39 732 055 556	16 775 786 111
Taux Marginal	2,8500%	2,7000%
Taux Moyen Pondéré	2,6500%	2,6088%
Rendement Moyen Pondéré	2,67%	2,64%
Nombre de soumissions	6	13
Nombre de participants	6	10
Taux d'absorption	30,91%	25,37%

UMOA-Titres (UT) remercie, au nom du Trésor Public de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 15 avril 2021

Le Directeur
Adrien DICUF

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEPT)
DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°001/2021/FCSE/MEPT/DREP/T/MI

Acquisition des matières d'œuvres et Outillage pour les CFM et CET de la Région de Maradi

1. Le présent avis d'appel d'offres ouvert fait suite au plan prévisionnel annuel de passation de marchés publics et des délégations de service public approuvé par la DGCM/EF par lettre N°000153/MF/DGCM/EF/DSI/SPPM/DASPP M du 01/02/ 2021.

2-Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEPT) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé pour la **fourniture des outillages Techniques pour les CFM et les CET de la Région de Maradi** en un seul lot selon le détail ci-après :

Lot Unique : Outillages Techniques pour les CFM et les CET de la Région de Maradi

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

4. Tout candidat a la possibilité de soumissionner pour ce lot et peut en être attributaire.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'informations et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi entre 9 heures et 18 heures du lundi au vendredi.

6. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA** payables en espèces.

7. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

8. Les offres présentées en un (1) original et deux (2) copies, conformément aux Instructions aux Candidats, devront parvenir ou être remises à la **Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi au plus tard le 20/05 / 2021 à 10 heures**.

9. L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 11heures** dans la **salle de réunion de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi** en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

10. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date d'ouverture des plis.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES FINANCES
LOTIERIE NATIONALE DU NIGER (LONANI)

PLAN DE PASSATION ET D'ENGAGEMENT DES MARCHÉS : JANVIER À DÉCEMBRE 2021
ADDITIF N°1/ 2021

DONNÉES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES					EVALUATION DES OFFRES					Source de Financement (17)	
			MODE DE PASSATION	Montant Estimatif (Francs CFA)(4)	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMPEF (6)	Date de réception avis du CMPEF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMPEF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)		Date d'approbation par le CMPEF et engagement comptable(15)
1	Construction d'un Mur de clôture au profit de l'école Ballaré au quartier aéroport	DG prévision DC	PM			X	X	12/04/2021	19/04/2021	19/04/2021	28/04/2021		05/05/2021	17/05/2021	30 JOURS	Budget LONANI
		réalisation														
2	Fournitures de Pagnes LONANI	DG prévision DC	PM			X	X	14/04/2021	21/04/2021	21/04/2021	30/04/2021		07/05/2021	18/05/2021	30 JOURS	Budget LONANI
		réalisation														
	COÛT TOTAL PREVISION		PM													

AOO : Appel d'Offres ouvert
AOR : Appel d'Offres restreint
MNED : Marché négocié par entente directe
DC: Demande de Cotation
DRP: Demande de Renseignement et de Prix

Délais de publicité et de réception des offres:
AOO international: 45 jours
AOO national: 30 jours
AOR: 21 jours
MNED: 15 jours

pour mémoire, marché de fournisseur: 7 jours
Délais traitement DGCM/EF: Avis DGCM/EF et CF: 7 jours

LE DIRECTEUR GENERAL PI
ABDOULAYE ATTAHIROU

● Réception de don à la Croix Rouge Nigérienne

Du matériel roulant et de secours offerts par le CICR et la FICR

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix rouge et du Croissant –Rouge (FICR) ont conjointement remis hier matin, à la Croix –Rouge Nigérienne un important don composé de quatre (4)véhicules (4x4), de 50 brancards, 30 mannequins et des trousse de secours offerts par le CICR et trois (3)ambulances dotées chacune d'un kit de traumatologie et d'un kit de premiers secours offerts par la FICR. Il s'est agi principalement à travers ce don, d'offrir à la société nationale un moyen d'améliorer ses capacités pour qu'elle puisse assister les populations les plus vulnérables, mais aussi et surtout d'avoir des activités pertinentes et d'être efficace, forte et bien préparée. La cérémonie de réception de ces équipements s'est déroulée au siège de la Croix Rouge Nigérienne.

Acette occasion, le président de la Croix Nigérienne, M. Ali Bandiaré a indiqué que cette donation s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre les composantes du mouvement, présentes au Niger et la Croix rouge nigérienne. Pour M. Ali Bandiaré, ce don va permettre à sa structure de doter les comités régionaux de matériels roulants adéquats pour leurs activités quotidiennes en faveur des communautés les plus éloignées. Il va aussi permettre à la CRN d'initier des activités génératrices de revenus à travers la location des ambu-

lances aux structures de santé qui en auraient besoin. M. Ali Bandiaré a, enfin, rassuré les donateurs que ce matériel sera utilisé à bon escient, au profit non seulement de la Croix-Rouge et des Volontaires mais surtout des communautés vulnérables à travers les activités de tous les jours. Le Chef de la Délégation du CICR, M. Nicolas Olivier a, pour sa part, souligné l'engagement croissant du Mouvement de la Croix rouge pour alléger les souffrances des populations à travers une réponse collective. Ainsi à travers cette cérémonie,

a-t-il dit, le CICR conjointement avec la Fédération Internationale réitère ensemble avec les autres sociétés nationales partenaires, l'intérêt commun à soutenir le renforcement des capacités des structures opérationnelles de la Croix-Rouge Nigérienne. «En effet, si nous parvenons, aujourd'hui dans un contexte où l'espace humanitaire se réduit, à soulager les souffrances des populations, on le doit grâce aux vaillants volontaires de la Croix Rouge Nigérienne présents sur l'étendue du territoire», a souligné M. Nicolas Olivier. Pour lui, ces volontaires constituent un élément identitaire du Mouvement au même titre que le droit et les principes humanitaires. «Dans les contextes de ce type, il nous faut regarder cette réalité en face et être capables de fournir un soutien à leurs activités par des moyens bien plus efficaces: les aider à acquérir des compétences et leur accorder un appui nécessaire pour leur extraordinaire engagement», a déclaré M. Nicolas Olivier. Il a, enfin, indiqué que les véhicules et matériel de secours permettront à



M. Ali Bandiaré recevant les clés des véhicules

Salamatou Nestor / ONEP

ces héroïnes et héros de continuer à placer au cœur de leur action la réponse aux besoins des personnes et des communautés touchées par les crises et d'accroître l'efficacité de la fourniture de service. Quant à M. Pierre Dan Ladi, Représentant de la Fédération Internationale, il a notifié qu'au regard de la volonté manifeste de la gouvernance de la Croix Rouge Nigérienne à évoluer vers le développement, ses partenaires au Niger et à l'étranger se sont engagés à accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action. C'est ainsi que les partenaires du Mouvements se

sont réunis sous la bannière de l'atelier EIL pour soutenir cette vision de la gouvernance de la Croix Rouge Nigérienne. L'arrivée de ces ambulances, estime-t-il, permettra de renforcer les efforts déjà consentis par la Croix-Rouge Nigérienne dans les activités de la santé et de réduire la mortalité et la morbidité au niveau des populations à travers un accès plus facile aux structures de soins. Cela, a-t-il ajouté, va également renforcer la visibilité des actions de la Croix Rouge Nigérienne sur l'étendue du pays tout entier.

● Rahila Tagou

● Atelier de formation agents de la protection des végétaux

Renforcement des capacités des agents sur les mesures phytosanitaires

Le Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'Agriculture, M. Illiassou Goubé Gaoh a présidé hier matin à Niamey, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des agents de protection des végétaux. Cet atelier de quatre (4) jours a pour objet le renforcement des capacités des cadres sur la convention internationale de la protection des végétaux (CPIV), les normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) et les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La cérémonie s'est déroulée en présence du Coordonnateur du PIMELAN, M. Ali Moha, du Directeur Général de la Protection des Végétaux et des cadres du ministère de l'Agriculture et ceux du PIMELAN.

Al'ouverture des travaux, le SGA du ministère de l'Agriculture a souligné les problèmes auxquels l'agriculture nigérienne est confrontée. Il s'agit des contraintes liées aux aléas climatiques et aux ravageurs des cultures occasionnant des pertes. «Ces pertes se traduisent par des déficits céréaliers enregistrés une année sur trois, imposant au pays des importations de vivres qui, non seulement, ont une incidence négative sur l'économie nationale, mais aussi comportent des risques d'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux», a déclaré M. Illiassou Goubé

Gaoh. C'est pour faire face à ce problème que le Niger, à travers le Ministère de l'Agriculture, a créé 33 postes de contrôle phytosanitaire le long des frontières et à l'aéroport international Diiori Hamani de Niamey. Ces postes placés sous la Direction Générale de la Protection des Végétaux ont pour mission de veiller efficacement au contrôle phytosanitaire. A cela s'ajoute plusieurs initiatives qui visent à promouvoir l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit entre autres du projet Intégré de Modernisation de l'Agriculture et de l'Élevage pour la Transformation du Monde Rural (PIMELAN). Ce projet



Le SGA du ministère à l'ouverture de l'atelier

Seyni Moussa / ONEP

a pour but de répondre à la problématique de la «lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et conformément au concept de développement durable»; le renforcement des capacités des services techniques et le financement des investissements nécessaires à l'amélioration de la productivité et de la commercialisation dans le secteur agricole. Cet atelier intervient après la tenue en mars 2021 de l'atelier de formation des cadres des services vétérinaires publics et privés sur les maladies prioritaires du bétail et la pathologie cameline, a rappelé M. Ali Moha, Coordonnateur national

de PIMELAN. A travers cet atelier, ce sont des thématiques relatives à la convention internationale pour la protection des végétaux, aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires et à l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord qui définit les règles fondamentales concernant l'innocuité des produits alimentaires, ainsi que les normes sanitaires pour les animaux et les végétaux) qui seront abordées. «C'est donc une étape importante que le projet PIMELAN franchit aujourd'hui en appuyant ces sessions de remise à niveau des cadres de l'agriculture, de l'éle-

vage et de la pêche. Ces sessions de renforcement de capacité vont se poursuivre, Incha Allah, tout au long de la mise en œuvre du projet», a indiqué le Coordonnateur du PIMELAN. Le PIMELAN est essentiellement financé par la Banque mondiale, et a pour objectif «d'augmenter la productivité agricole et l'accès au marché pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et entreprises agroalimentaires dans la zone d'intervention du projet». Un budget de plus de trois (3) milliards de FCFA qui sera consacré aux appuis multiformes au service de la protection des végétaux, a précisé M. Ali Moha. Auparavant, le Directeur Général de la Protection des Végétaux, M. Bounia Yahaya a, dans son mot de bienvenue, remercié le PIMELAN pour avoir accepté d'accompagner les services de la DGPV. Il a saisi l'occasion pour inviter les participants venus de toutes les régions du Niger à saisir cette opportunité et à suivre les contenus des différents modules qui leur seront présentés.

● Ali Maman et Madariya Abdourahmane Salao

AVIS DE RECRUTEMENT

D'UN EXPERT EN PASSATION DES MARCHÉS

La République du Niger a bénéficié d'un financement sous forme de Don de la part du Fonds Africain de Développement (FAD) géré par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la mise en œuvre du Programme africain de financement de la gestion des risques de catastrophe (ADRFi).

Le Dispositif national pour la prévention et gestion des crises alimentaires est l'agence d'exécution, qui abritera l'unité de gestion du projet.

Une partie de ces fonds sera utilisée pour le recrutement d'un expert en passation des marchés.

I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

a. Objectif global

L'objectif principal visé à travers les services de l'Expert en passation de marchés est la réduction des risques de passation de marchés.

b. Tâches spécifiques

Plus spécifiquement, l'Expert en passation de marchés veillera à la mise en œuvre des activités du projet conformément aux procédures de passation de marchés prévus dans les accords de financement ou tout autre document amendement les dispositions de ces accords.

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) le (la) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) aura pour mission principales :

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- Mettre en place les instruments de base de la passation des marchés dans le respect strict des procédures de la Banque Africaine de Développement (manuel des opérations, directives et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel d'exécution du projet) ;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
- Développer des outils et mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement ;

Plus précisément le (la) SPM :

Sera responsable de la mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant : (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.

Sera responsable du contrôle de qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :

- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de la Cellule d'exécution du projet, de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
- Faire le contrôle de qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par la BAD) devant être soumis à la non-objection de la BAD, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à Manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de Don relatif au Projet ;
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de

plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;

- Être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non-objections du bailleur de fonds ;
- Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et de demande de propositions (suivant les modèles fournis par la BAD) préparés et devant être soumis à la non-objection de la Banque, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- Assurer le suivi de la validité des garanties ;
- Tenir à jour le tableau de suivi de l'exécution du contrat conformément aux dispositions y afférentes ;

Il sera chargé de la planifier, la préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services des consultants, des biens et travaux pour le projet ;

Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par les manuels de procédures et d'exécution de l'Unité de Gestion du Projet en ce qui concerne le volet passation des marchés, mais également de tout autre rapport lié à la passation de marchés que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet.

Il devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à postériori de la BAD.

II. INCOMPATIBILITÉ AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXÉCUTION

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du Projet, le SPM :

1. Ne sera pas membre de la Commission d'Évaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de cette Commission ;
2. Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
3. Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

III. OBLIGATIONS DU SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHÉS

Le SPM signera un contrat de performance avec le Secrétaire Permanent du DNPGCA et superviseur du programme ADRFi afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (ii) le paragraphe relatif aux acquisitions du rapport d'activité mensuel, (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris celle soumis à l'avis de non-objection de la Banque, et (iv) la tenue à jour des fiches d'acquisition. Le SPM remettra un rapport mensuel d'activités au plus tard quinze (15) jours après la fin du mois auquel il se rapporte.

IV. PROFIL

- Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, (minimum Bac + 4, équivalent d'une Maîtrise) ;
- Être âgé de 35 ans au moins et de 50 ans au plus au 30 avril 2021.
- Très bonne connaissance des procédures de passation des marchés en général et des règles de procédure de passation des marchés nationales et des Banques Multilatérales de développement ;
- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimums

dont au moins un (1) an dans le domaine des marchés en qualité de spécialiste en passation des marchés pour des projets financés ou cofinancés par la Banque Africaine de Développement ou tout autre Organisme de coopération bilatérale/ multilatérale de développement ;

- Bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de Marchés Publics ;
- Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, MS Project, Internet et autres outils de communication).
- Une maîtrise des bases de données de la passation de marchés.
- NB: Le Consultant sera sélectionné en accord avec la politique de passation de marchés de la Banque (oct. 2015) et les Règles et procédures pour l'utilisation de Consultants (Individuel), (édition juillet 2012).

V. QUALITÉS EXIGÉES

- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Disposer d'une bonne connaissance des procédures de la Banque Africaine de Développement ou de tout autre Organisme de coopération bilatérale/ multilatérale de développement ;
- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Être familier avec le travail d'équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs.

VI. DURÉE DE LA MISSION

La durée des prestations est de 4 ans à temps plein assorti d'une période d'essai de **trois (03) mois** qui, si elle n'est pas concluante, peut conduire à l'arrêt de la prestation. Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à signer un contrat de performance après évaluation positive de ses performances.

V. LIEU DU POSTE

Le poste de travail est basé à l'Unité de Gestion du Projet (DNPGCA) sis Niamey au Niger.

VI. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- ★ Une demande manuscrite ;
- ★ Une Copie certifiée conforme du certificat de Nationalité nigérienne ;
- ★ Une Copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif faisant acte de naissance,
- ★ Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations
- ★ Copies certifiées conformes des attestations de travail
- ★ Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois
- ★ Un Curriculum Vitae détaillé

Les dossiers de candidature seront déposés au **Secrétariat du DNPGCA sis au Cabinet du PM au plus tard quinze (15) jours après la date de publication dans le quotidien le Sahel ou Sahel Hebdo.**

Personnes à contacter en cas de de besoin :

- **Mr Salissou Aboubacar, Directeur des marchés Publics et Délégations de Service Public (DMP/DSP)**
Email : aboubacar_sal@yahoo.fr
Cel: (227) 96.87.58.75/90.33.77.05.

- **Mr BAKO Yacouba Point Focal National de African Risk Capacity (A.R.C)**
Email: yacoubako@yahoo.fr
Cel: (227) 96.87.74.54/90.33.29.30.



AVIS DE RECRUTEMENT

PUBLICATION

La Représentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Niger, recherche :

HUIT (8) CONSULTANT(E)S CHARGE(ES) D'APPUYER LA GESTION DES DONNEES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LES HUITES REGIONS DU PAYS (AGADEV, DIFFA, DOSSO, MARADI, NIAMEY, TAHOUA, TILLABERY, ZINDER)

Type de contrat : Contrat temporaire (SSA)
Durée du contrat : Trois mois (3)
Nombre de poste : Huit (8)
Lieux d'affectations : Agadez ; Diffa ; Dosso ; Maradi; Niamey; Tahoua; Tillabéry et Zinder
Date de clôture : 27 avril 2021

I- CONTEXTE, JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS:

A l'instar d'autres pays du monde, le Niger fait face à la pandémie de la COVID-19 depuis le 19 Mars 2020, date de notification du 1er Cas avec 5 028 cas déclarés positifs et 188 décès à la date du 2 Avril 2021. Cette situation a conduit à la perturbation du mode de vie des populations, à la chute de l'économie et à la perturbation des services sociaux dont la santé du fait de l'observance des mesures barrières mise en place pour limiter la contamination.

Face à la situation et au regard du nombre croissant de décès enregistré chaque jour dans le monde, plusieurs laboratoires à travers le monde se sont lancés dans le processus du développement rapide d'un vaccin efficace contre le SARS-COV 19 pour permettre de stopper et de contrôler cette pandémie.

Compte tenu des progrès enregistrés dans le développement du vaccin contre COVID-19, les partenaires OMS, UNICEF, Gavi et la Banque Mondiale ont mis en place un mécanisme appelé "COVAX Facility" auquel le Niger a adhéré pour permettre aux pays sous-développés d'accéder aux vaccins de qualité, surs et à un coût abordable.

Pour accéder à ce mécanisme et disposer des vaccins, les pays sont appelés à mettre en œuvre les activités préparatoires pouvant permettre d'introduire ce vaccin et de démarrer avec la vaccination dans un meilleur délai selon le calendrier établi par le pays.

L'OMS est appelé à appuyer le gouvernement du Niger dans ce processus d'introduction du vaccin contre COVID-19.

Le pays a lancé la vaccination à Niamey le 29 mars dernier pour des cibles très prioritaires et compte l'élargir dans les autres régions du pays.

C'est ainsi que, le bureau OMS Niger compte recruter 8 consultant(e)s pour accompagner les services pour la gestion des données de la vaccination contre la COVID-19 au Niger.

II - PRINCIPALES FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la responsabilité directe du Chef de sous bureau de l'OMS Niger et sous la supervision générale de la Représentante de l'OMS Niger, le consultant aura pour mission principale d'assurer les activités suivantes :

- Appuyer la mise en place et la gestion des outils de collecte des données de la vaccination et de la

- surveillance des MAPI ;
- Appuyer les CSE/SPIS et CDI/CRI dans la gestion des données de la vaccination contre la covid-19 notamment la collecte, le traitement, l'analyse et la transmission des données journalières ;
- Participer à l'analyse de la situation régulière pour orienter les actions du niveau terrain ;
- Appuyer l'élaboration des synthèses journalières;
- Appuyer les activités d'assurances qualité des données de vaccination et de la surveillance des MAPI aux différents niveaux de sa zone d'intervention ;
- Appuyer la bonne documentation des cas de MAPI signalés notamment le bon remplissage des supports créés à cet effet ;
- Appuyer la mise à jour régulière de l'outil VIGIFlow
- Appuyer le renforcement des capacités des acteurs au niveau des Districts sanitaires et la mise en œuvre ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par la hiérarchie en rapport avec la gestion de données.

Livrables :

Les consultant(e)s sont tenu(e)s de :

- Transmettre journalièrement des données de la vaccination contre la COVID-19, des surveillances MAPI et de gestion de stocks ;
- Soumettre le rapport hebdomadaire des activités de vaccination contre la COVID-19 incluant les défis et les actions correctrices ;
- Faire la mise à jour régulière de l'outil VIGIFlow ;
- D'élaborer un rapport documentant tout cas de MAPI signalés notamment le bon remplissage des supports créés à cet effet ;
- Fournir tout livrable demandé par la hiérarchie à temps (carte, graphique...).

III – QUALIFICATIONS

Education :

Essentielle : Avoir un diplôme d'étude supérieur ou un niveau Bac+2 dans les domaines de la santé publique, épidémiologie, gestion des bases de données, système d'information.

Désirable : Formation en épidémiologie, Santé publique

Expérience :

Essentielle : Expérience professionnelle d'au moins 2 ans en gestion des bases de données et de préférence en matière de gestion des données sanitaires

Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Microsoft office, EPI-Info/SPSS, ArcGIS/QGIS)

Désirable : Avoir une expérience avec des institutions ou ONG nationales /internationales serait un atout.

Langues : Parfaite connaissance du français, connaissance pratique de l'anglais et une bonne

connaissance des langues locales couramment parlées au Niger (Haoussa, Djerma, Tamashék...) serait un atout.

Connaissances et compétences fonctionnelles

- Une capacité avérée dans la gestion de données
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique (Microsoft office, EPI-Info/SPSS, ArcGIS/QGIS)
- Une expérience avérée dans l'élaboration des rapports d'activités
- Aptitudes à travailler en équipe
- Une connaissance du fonctionnement du niveau intermédiaire et opérationnel du système sanitaire du Niger.

NB : Les consultant(e)s retenu(e)s utiliseront leurs ordinateurs et logiciels pour l'exécution de la mission.

IV-DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, comportant :

Un Curriculum vitae portant une adresse électronique, les détails sur le cursus académique et professionnel, les noms, adresses e-mail et numéros de téléphone de trois (03) personnes de référence ;

Une lettre de motivation à envoyer par courriel à l'adresse email suivante :
afwconerecruitment@who.int

Dans le cas où votre candidature est retenue pour un entretien, il vous sera demandé de produire les originaux de vos attestations, diplômes ou certificats requis pour le poste. L'OMS considère uniquement les diplômes d'enseignement supérieur obtenus dans une institution accréditée ou reconnue dans la base de données mondiale des institutions d'enseignement supérieur (WHED), la liste des institutions reconnue étant actualisée par l'Association internationale des universités (IAU) ou par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). La liste en question est accessible sur le lien <http://www.whed.net/>. Certaines attestations ou des brevets professionnels pourraient ne pas figurer dans la WHED, et seront de ce fait examinés au cas par cas.

Veillez visiter le site Web ci-après pour des informations plus détaillées sur les conditions de travail à l'OMS :

<http://www.who.int> : Cliquez sur ce lien pour en apprendre davantage sur les opérations de l'OMS.

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées

- Seuls les candidats dont les dossiers sont retenus seront contactés

- Préciser dans l'objet de votre email le titre du poste ainsi que le lieu d'affectation souhaité

LE BUREAU DE L'OMS EST UN ESPACE NON FUMEUR

● MIGRATION :

Session de Formation des fonctionnaires de police en service au sein de la Division des Investigations Spéciales de la Direction de la Surveillance du Territoire

Du 12 au 16 Avril 2021, vingt (20) fonctionnaires de police étaient en formation à Dosso. La formation est organisée par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) avec l'appui du projet Équipe Conjointe d'Investigation France-Espagne-Niger (ECI-Niger) financé par l'Union Européenne (UE) et géré par la Fondation publique Espagnole internationale et ibéro américaine pour l'administration et les politiques publiques (FIAPP).

Soulignant l'importance de cette formation, le Commissaire de Police Abdoul Salam Moumouni, Chef de la Division des Investigations Spéciales de la Direction de la Surveillance du Territoire, a expliqué que « Cette session de formation vise à renforcer les capacités professionnelles des fonctionnaires de police en service au sein de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) au niveau central et déconcentré ». La DST, poursuit-il, constitue l'encre opérationnel du Projet ECI-Niger en matière d'investigation sur la traite des personnes, le trafic illicite des migrants et la fraude documentaire. A ce titre, l'utilisation de l'outil informatique est indispensable pour l'accomplissement de ses missions.

A comprendre le Commissaire de Police Abdoul Salam Moumouni, cette deuxième Session vise également à uniformiser le niveau des fonctionnaires de police en informatique, à couvrir les besoins dans ce domaine mais aussi à boucler la formation générale en informatique basique ensuite suivront les formations spécialisées plus approfondies.

Cinq (5) jours durant, les participants venus de Niamey, Zinder, Tahoua, Agadez, Konni, Maradi, Arlit et Gaya ont suivi différents modules avec des exercices pratiques sur la maîtrise de l'outil informatique car son utilisation dans leurs tâches quotidiennes s'impose avec beaucoup d'acuité. C'est du reste une des réponses aux attentes de certains partici-



Les participants à la formation

pants à l'entame de la formation de Dosso :

Inspecteur de Police Sidi Mohamed Ousmane en service à la DST de Maradi : « mes attentes au sortir de cette formation est que je sois plus outillé en connaissances informatiques pour bien faire mon travail »

Officier de Policier Amadou Kanguye Doudou en service à la DST de Niamey : « Notre souhait et que cette formation nous profite beaucoup pour que nous soyons en mesure de mieux maîtriser l'outil informatique qui est de plus en plus

incontournable avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication ». Mme Hadiza Alzouma, Inspectrice de Police en service à la DST : « Nous souhaiterions qu'à la fin de cette formation nos connaissances en informatiques soient améliorées »

Pour sa part, le formateur M. Mamadou Souley Issa, Ingénieur Informaticien a souligné que : « la formation porte sur l'initiation en informatique. Il s'agit plus clairement d'outiller les participants en connaissances théoriques et pratiques de l'outil informatique pour mener au mieux leur travail

quotidien notamment la protection et la gestion des données opérationnelles, la rédaction des procès-verbaux, des comptes rendus, des rapports etc. »

Le Commissaire de la Police espagnole, M. Fernando Guerrero, Chef de Projet ECI-Niger a rappelé que : « cette formation s'inscrit dans le cadre du Projet ECI-Niger financé par l'Union Européenne et mis en œuvre au Niger depuis avril 2017 par l'opérateur espagnol FIAPP ». Il a pour mission d'aider à démanteler les filières de trafic illicite de migrants, de traite des personnes et de fraude documentaire sur le territoire nigérien ainsi que dans la sous-région, en collaboration avec les autorités des pays concernés. M. Fernando Guerrero dit se réjouir de l'engagement suscité par la formation ainsi que de l'excellente collaboration entre les polices du Niger, d'Espagne et de la France dans le cadre de la mise en œuvre concrète du Projet ECI-Niger.

(Source : RJ-SPC)

● Communiqué de presse

Signature d'un Mémoire d'entente entre l'OMS et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) visant à renforcer l'accès à la santé dans les pays francophones

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont signé le 14 avril 2021 à GENÈVE, un Mémoire d'entente visant à intensifier leur collaboration et à améliorer l'accès aux services de santé dans les pays francophones. La promotion de l'équité en matière de vaccins anti-COVID-19, la lutte contre le paludisme et la progression sur la voie de la couverture sanitaire universelle sont des éléments clés du Mémoire.

L'accord, conclu lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Siège de l'OMS à Genève, vise à progresser sur la voie de la couverture sanitaire universelle, à lutter contre le paludisme et à collaborer à la mise en place de l'Académie de l'OMS, dont l'objectif est de former des millions d'agents de santé dans le monde entier. Les activités de lutte contre la COVID-19 bénéficieront également d'un soutien, notamment concernant la promotion d'un accès équitable aux vaccins.

« Nos actions, portées par ce Mémoire, doivent contribuer au développement d'une protection sociale et d'un accès universel aux services de santé publique dans l'espace francophone », a déclaré Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie. « Il s'agit d'un droit fondamental pour les individus et d'une condition essentielle du progrès socio-économique de nos pays ». Mme Mushikiwabo a ajouté : « Ce mémoire vise à apporter un appui politique et diplomatique à la

mise en œuvre de certaines des priorités de l'OMS. »

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a expliqué que la signature du Mémoire ne faisait que renforcer le partenariat déjà solide liant l'OMS à l'OIF, et que cet accord jouerait un rôle vital dans la promotion et la protection de la santé des personnes, notamment dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

« Le renforcement des relations entre l'OMS et l'OIF intervient à un moment crucial, alors que le monde a besoin d'une collaboration toujours plus étroite pour lutter contre la COVID-19 et relever les défis qui se présentent sur le plan sanitaire, qui vont du paludisme à l'accès inéquitable aux services de santé », a expliqué le Dr Tedros. « L'élargis-

sement de la couverture sanitaire universelle et la dotation des systèmes de santé actuels et futurs à des agents de santé hautement qualifiés sont des étapes essentielles sur lesquelles l'OMS et l'OIF continueront de travailler main dans la main ».

Dans le cadre du Mémoire d'entente, l'OIF mènera des actions de plaidoyer en faveur de la promotion et de la protection du droit fondamental de chacun à la santé et, de cette façon, elle appuiera les travaux de l'OMS auprès des autorités nationales, régionales et internationales afin de progresser sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Le Mémoire d'entente mettra tout particulièrement en avant le multilinguisme, et notamment l'utilisation de la langue française dans les supports de

promotion et de formation dans le domaine de la santé. Un autre axe clé est la promotion de l'éducation à la santé, notamment pour ce qui est de la santé sexuelle et reproductive.

L'une des missions de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui compte 88 États et gouvernements membres, est la promotion et la protection des droits fondamentaux, notamment le droit à la santé. Plusieurs résolutions en la matière ont été adoptées par les Instances de la Francophonie ; la dernière en date s'intitule « le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid » et a été approuvée par la Conférence ministérielle de la Francophonie en novembre 2020.

Sources : OIF

● Célébration de la Journée internationale des monuments et sites au Niger
A l'initiative du CELHTO des spécialistes échangent sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel nigérien

Cette année le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a choisi le thème «passés complexes : futurs divers» pour la journée internationale des monuments et sites célébrée le 18 avril. A Niamey, le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO), Bureau Spécialisé de l'Union Africaine (UA) installé dans la capitale nigérienne a organisé le 19 avril des conférences en vue de donner à cette journée l'éclat qu'elle mérite. En effet, la Journée internationale des monuments et sites est célébrée cette année dans un contexte spécial, car l'UA a adopté pour 2021 le thème : "Arts, culture et patrimoine" : Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons".

Des spécialistes des sites, des monuments et du patrimoine culturel ; des architectes, des urbanistes, des anthropologues, des hommes de lettres, des historiens ont été mobilisés par le CELHTO pour cette journée consacrée à la sensibilisation ; aux échanges sur le catalogage des sites et monuments dignes d'intérêt au Niger et de nature à figurer sur une liste indicative du patrimoine mondial. C'est le Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, M. Mahaman Ibrahim qui a lancé la célébration de cette journée dédiée aux monuments et sites. Pour lui, le thème de l'édition 2021 de la journée internationale des monuments et sites «passés complexes : futurs divers», soulève des problématiques importantes.

La question de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel, a-t-il dit, figure en bonne place dans le programme de renouveau Acte III. «En ce qui concerne spécifiquement les sites et monuments, il faut reconnaître que nous avons d'immenses chantiers à transformer en réalisations concrètes. Nous avons à préserver et promouvoir nos riches traditions et expressions culturelles, nos sites archéologiques, nos ensembles architecturaux remarquables qui comptent

parmi les plus édifiants en Afrique, nos sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ainsi que tous nos biens culturels de valeur exceptionnelle», a déclaré le Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture, du tourisme et de l'artisanat.

C'est dans le même sens qu'avait auparavant abondé le Coordonnateur du CELHTO, M. Komi N'Kégbé Fogà TUBLU en relevant le caractère évocateur du thème «passés complexes : futurs divers» choisi par ICOMOS. «L'histoire d'un lieu, qu'il soit un monument ou un site, peut impliquer de nombreux points de vue. Par conséquent la conservation du patrimoine exige à la fois un examen minutieux du passé et une mise en perspective qui demande à prévoir l'avenir», a-t-il souligné. Ce à quoi se sont essayés les participants à la journée d'études organisée par le CELHTO, à travers des conférences et des débats.

La conférence inaugurale a été animée par le Directeur Général du Patrimoine Culturel, des Arts et de l'Economie Culturelle, M. Adamou Danladi sur le thème est "la conservation durable du Centre Historique d'Agadez, facteur de développement local ?" Il a relevé d'abord que le Niger possède un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et diversifié qui est malheureusement mal



Lors de la conférence débat

connu et peu exploité. Cependant, une partie de ce patrimoine se trouve dans une situation de dégradation, voire de destruction. Ce qui constitue un véritable défi à relever pour les autorités, les acteurs du domaine et les populations. M. Adamou Danladi a rappelé l'inscription du centre historique d'Agadez sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2013.

La partie concernée couvre 175,7 ha et le site doit son inscription sur cette liste car entre autres critères, Agadez est devenue à partir du 15^{ème} siècle un important lieu d'échanges commerciaux, techniques, artistiques, qui illustrent la diversité culturelle et architecturale que l'on trouve dans cette ville. Aussi, Agadez témoigne de la volonté d'établir une ville commerciale aux portes du désert en se basant sur sa politique de la paix et d'accueil, assurée par le sultanat de l'Air créé vers le 15^{ème} siècle en vue de renforcer la cohésion et l'unité entre les groupes ethniques vivant sur un territoire commun. Une tradition que la population perpétue à travers le temps.

Le spécialiste du patrimoine a évoqué la problématique de la conservation du patrimoine architectural qui constitue en même

temps le cadre de vie des habitants d'Agadez et les actions des autorités locales, traditionnelles, l'Etat, les partenaires dans ce sens. Il y a, a-t-il indiqué, un besoin d'efforts supplémentaires tant en ce qui concerne la conservation du patrimoine matériel qu'immatériel avec les menaces de disparition de certains métiers et savoir-faire. Au-delà de ce site, M. Adamou Danladi estime qu'il faut inventorier et répertorier tout ce qui relève du patrimoine culturel nigérien. Des préoccupations qui ont suscité l'intérêt des participants à cette journée d'études consacrée à la conservation et la valorisation des éléments du patrimoine culturel et naturel.

Le deuxième conférencier, Dr Boubé Adamou a abordé la question des recherches archéologiques au Niger et les perspectives. Il a rappelé les travaux effectués dont certains remontent au 19^{ème} siècle et les résultats importants obtenus avec les découvertes des sites archéologiques, paléontologiques les plus anciens comme en témoignent les squelettes des dinosaures. Mais à ce niveau également, il a été relevé des problèmes de gestion du patrimoine archéologique, culturel, paléontologique, avec les menaces de des-

tructions des sites lors des travaux qui dégradent l'environnement. Les problèmes, matériel, financier, juridique, et de ressources humaines auxquels sont confrontés les différents acteurs compliquent davantage la gestion du patrimoine. Entre autres recommandations, Dr Boubé Adamou parle de la nécessité d'une «archéologie préventive».

La troisième conférence de cette journée d'études sur le patrimoine nigérien a porté sur le patrimoine architectural en terre du Niger, thème que M. Ali Souleymane, Expert de l'ONG Construction sans Bois a développé. La présentation a passé en revue l'architecture traditionnelle faisant ressortir sa beauté, sa symbolique à côté de celle dite coloniale ou moderne.

Cette journée d'études organisée par le CELHTO a été l'occasion de soulever des préoccupations relatives au patrimoine culturel et le peu d'intérêt dont il fait l'objet de la part des uns et des autres. D'où la nature des recommandations formulées par les différents intervenants qui ont appelé à des actions urgentes pour la conservation et la valorisation de cette inestimable richesse.

● Souley Moutari

Idrissa Hamadou / ONEP

REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SECRETARIAT GENERAL PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE (PRODEC) <small>Dans IDA H84-NE et IDA 2960-NE / Unité de Coordination du Projet</small>	<h2 style="margin: 0;">AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT</h2> <h3 style="margin: 0;">N° 06/2021/AMI/PRODEC/IDA D 2960-NE</h3>																					
SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'un consultant chargé de la formation en entrepreneuriat, l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés et au démarrage, appui-conseil pour la mise en œuvre des projets des jeunes déscolarisés et non scolarisés sortants des CFM, SAA et dispositifs duals, dans le cadre des Fonds d'amorçage (FA)-2021 pour les régions de Niamey et Tillabéry																						
<p>1. Le présent Avis à Manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans United Nations Development Business (UNDB) du 20 janvier 2014 en ligne et le Sahel dimanche du 24 janvier 2014.</p> <p>2. Le Gouvernement de la République du NIGER a reçu un Don N° D 2960-NE de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC) et se propose d'utiliser une partie de ce DON pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant chargé de la formation en entrepreneuriat, l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés et au démarrage, appui-conseil pour la mise en œuvre des projets des jeunes déscolarisés et non scolarisés sortants des CFM, SAA et dispositifs duals, dans le cadre des Fonds d'amorçage (FA)-2021 pour les régions de Niamey et Tillabéry.</p> <p>L'activité d'accompagnement débutera après la remise du fonds d'amorçage aux jeunes déscolarisés et non scolarisés des CFM, CFJA SAA et apprentis dual, le consultant recruté à cet effet.</p> <p>L'accompagnement sera organisé et assuré dans les localités où se trouvent les jeunes bénéficiaires des fonds d'amorçage.</p> <p>La prestation d'accompagnement sera conduite au profit des bénéficiaires selon la répartition qui est illustrée par le tableau ci-dessous au titre des régions concernées (Niamey et Tillabéry) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Régions</th> <th>Nombre des jeunes à former CFM</th> <th>Nombre des jeunes à former SAA</th> <th>Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tillabéry</td> <td>420</td> <td>360</td> <td>260</td> <td>1040</td> </tr> <tr> <td>Niamey</td> <td>160</td> <td>0</td> <td>577</td> <td>737</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>580</td> <td>360</td> <td>837</td> <td>1777</td> </tr> </tbody> </table> <p>3. L'objectif général de cette mission est d'assurer la sélection, la formation, l'appui dans la concrétisation des idées de projets des jeunes et le suivi/accompagnement efficace, des jeunes déscolarisés et non scolarisés bénéficiaires des fonds d'amorçages dans la mise en œuvre de leurs projets.</p> <p>3.1. Objectifs spécifiques De manière spécifique, il s'agit de :</p>	Régions	Nombre des jeunes à former CFM	Nombre des jeunes à former SAA	Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual	Total	Tillabéry	420	360	260	1040	Niamey	160	0	577	737	Total	580	360	837	1777	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'information et la communication de cibles et des acteurs locaux ; - Assurer la sélection et la formation en entrepreneuriat es jeunes bénéficiaires ; - Accompagner les jeunes déscolarisés et non scolarisés des CFM, CFJA, SAA et apprentis dual à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés ; - Appuyer l'organisation des comités d'approbation des plans d'affaires simplifiés ; - Mettre en place un dispositif d'accompagnement pendant la phase de mise en œuvre des projets bénéficiaires des fonds d'amorçage ; - Apporter un appui/conseil approprié sur le plan technique et en gestion aux bénéficiaires des fonds d'amorçage dans l'installation et l'exploitation de leur entreprise ; - Susciter un partenariat avec une institution financière pour le financement complémentaire des projets ; - Assurer un suivi de proximité des bénéficiaires des fonds d'amorçage financés avec des indicateurs précis pour garantir la réussite des activités ; - Développer des réseaux d'affaires au profit des bénéficiaires des fonds d'amorçages <p>4. Le Coordonnateur du PRODEC invite par le présent avis de manifestation d'intérêt les Cabinets ou groupements de cabinets, Bureaux d'études, ONG, Associations éligibles à manifester leur intérêt et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (Curriculum Vitae actualisés, références concernant l'exécution de contrats analogues soutenus par des copies des pages de garde et pages de signature des contrats exécutés ou en cours, expérience dans des conditions semblables, attestations indiquant les références pertinentes pour la mission, etc...) ;</p> <p>5. La présente prestation s'adresse aux Bureaux d'Etudes, Cabinets, ONG, Associations et répondant aux critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre légalement constitué en République du Niger ; - Avoir une large expérience dans la formation en entrepreneuriat des jeunes (GERME niveau 1) ; l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés aux profits des jeunes, l'accompagnement au démarrage/développement, l'appui-conseil et la gestion technique ; - Attester de sa capacité à intervenir dans toutes les communes ou localités concernées ; - Disposer des ressources humaines répondant à l'expérience requise, chacun dans son domaine de compétence, disponible sur la période de la mission. <p>Pour la formation des jeunes, il sera fait appel en priorité au groupe des 90 formateurs initiés dans le cadre du projet. La dimension genre sera prise en compte.</p>	<p>Pour une bonne gestion de la base des données, le prestataire doit prévoir une personne expérimentée en suivi évaluation.</p> <p>Pour les besoins de la prestation, les soumissionnaires proposeront une équipe composée de trois personnes clés dont les profils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un chef d'Equipe, de niveau Bac+5, dans les domaines de l'économie, l'agroéconomie, gestion financière et comptable, gestion commerciale et marketing, planification, et formations similaires ayant au moins 5 ans d'expériences générales et ayant conduit au moins une mission similaire ; - Un premier Assistant au Chef d'Equipe, de niveau Bac+3 ou 4 en marketing (gestion commerciale) ou marketing agricole, agroéconomie avec au moins 3 ans d'expérience dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs ; - Un deuxième assistant, de niveau Bac+3, dans le domaine de la communication des entreprises et/ou commerciale, avec 2 ans d'expérience. <p>6. Le Cabinet/firme sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Qualification des consultants (QC) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.</p> <p>7. Les Cabinets peuvent demander plus d'information à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8H 30 à 12H 30 le matin et l'après-midi de 15H 30 à 17H 30 et le vendredi de 8H à 13H.</p> <p>8. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées à l'UCP/PRODEC dont l'adresse est mentionnée ci-dessous au plus tard le lundi 10 mai 2021 à 17 heures.</p> <p style="text-align: center;">Unité de Coordination du Projet Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC), Quartier Plateau à côté de la Voix du Sahel, BP : 11 009 ; Tél. : 00 227 20 35 26 21 / 22 Courriel: prodecniger@yahoo.com / prodecniger@gmail.com</p> <p style="text-align: right;">Le Coordonnateur Dr Aoula YAHAYA</p>
Régions	Nombre des jeunes à former CFM	Nombre des jeunes à former SAA	Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual	Total																		
Tillabéry	420	360	260	1040																		
Niamey	160	0	577	737																		
Total	580	360	837	1777																		

REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SECRETARIAT GENERAL PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE (PRODEC) <small>Dans IDA H84-NE et IDA 2960-NE / Unité de Coordination du Projet</small>	<h2 style="margin: 0;">AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT</h2> <h3 style="margin: 0;">N° 07/2021/AMI/PRODEC/IDA D 2960-NE</h3>																					
SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'un consultant chargé de la formation en entrepreneuriat, l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés et au démarrage, appui-conseil pour la mise en œuvre des projets des jeunes déscolarisés et non scolarisés sortants des CFM, SAA et dispositifs duals, dans le cadre des Fonds d'amorçage (FA)-2021 pour les régions de Diffa et Zinder																						
<p>1. Le présent Avis à Manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans United Nations Development Business (UNDB) du 20 janvier 2014 en ligne et le Sahel dimanche du 24 janvier 2014.</p> <p>2. Le Gouvernement de la République du NIGER a reçu un Don N° D 2960-NE de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC) et se propose d'utiliser une partie de ce DON pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant chargé de la formation en entrepreneuriat, l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés et au démarrage, appui-conseil pour la mise en œuvre des projets des jeunes déscolarisés et non scolarisés sortants des CFM, SAA et dispositifs duals, dans le cadre des Fonds d'amorçage (FA)-2021 pour les régions de Diffa et Zinder.</p> <p>L'activité d'accompagnement débutera après la remise du fonds d'amorçage aux jeunes déscolarisés et non scolarisés des CFM, CFJA SAA et apprentis dual, par le consultant recruté à cet effet.</p> <p>L'accompagnement sera organisé et assuré dans les localités où se trouvent les jeunes bénéficiaires des fonds d'amorçages. La prestation d'accompagnement sera conduite au profit des bénéficiaires selon la répartition qui est illustrée par le tableau ci-dessous au titre des régions concernées (Diffa et Zinder) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Régions</th> <th>Nombre des jeunes à former CFM</th> <th>Nombre des jeunes à former SAA</th> <th>Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diffa</td> <td>259</td> <td>360</td> <td>255</td> <td>874</td> </tr> <tr> <td>Zinder</td> <td>656</td> <td>420</td> <td>445</td> <td>1521</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>915</td> <td>780</td> <td>700</td> <td>2395</td> </tr> </tbody> </table> <p>3. L'objectif général de cette mission est d'assurer la sélection, la formation, l'appui dans la concrétisation des idées de projets des jeunes et le suivi/accompagnement efficace, des jeunes déscolarisés et non scolarisés bénéficiaires des fonds d'amorçages dans la mise en œuvre de leurs projets.</p> <p>3.1. Objectifs spécifiques De manière spécifique, il s'agit de :</p>	Régions	Nombre des jeunes à former CFM	Nombre des jeunes à former SAA	Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual	Total	Diffa	259	360	255	874	Zinder	656	420	445	1521	Total	915	780	700	2395	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'information et la communication de cibles et des acteurs locaux ; - Assurer la sélection et la formation en entrepreneuriat es jeunes bénéficiaires ; - Accompagner les jeunes déscolarisés et non scolarisés des CFM, CFJA, SAA et apprentis dual à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés ; - Appuyer l'organisation des comités d'approbation des plans d'affaires simplifiés ; - Mettre en place un dispositif d'accompagnement pendant la phase de mise en œuvre des projets bénéficiaires des fonds d'amorçage ; - Apporter un appui/conseil approprié sur le plan technique et en gestion aux bénéficiaires des fonds d'amorçage dans l'installation et l'exploitation de leur entreprise ; - Susciter un partenariat avec une institution financière pour le financement complémentaire des projets ; - Assurer un suivi de proximité des bénéficiaires des fonds d'amorçage financés avec des indicateurs précis pour garantir la réussite des activités ; - Développer des réseaux d'affaires au profit des bénéficiaires des fonds d'amorçages <p>4. Le Coordonnateur du PRODEC invite par le présent avis de manifestation d'intérêt les Cabinets ou groupements de cabinets, Bureaux d'études, ONG, Associations éligibles à manifester leur intérêt et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (Curriculum Vitae actualisés, références concernant l'exécution de contrats analogues soutenus par des copies des pages de garde et pages de signature des contrats exécutés ou en cours, expérience dans des conditions semblables, attestations indiquant les références pertinentes pour la mission, etc...) ;</p> <p>5. La présente prestation s'adresse aux Bureaux d'Etudes, Cabinets, ONG, Associations et répondant aux critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre légalement constitué en République du Niger ; - Avoir une large expérience dans la formation en entrepreneuriat des jeunes (GERME niveau 1) ; l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés aux profits des jeunes, l'accompagnement au démarrage/développement, l'appui-conseil et la gestion technique ; - Attester de sa capacité à intervenir dans toutes les communes ou localités concernées ; - Disposer des ressources humaines répondant à l'expérience requise, chacun dans son domaine de compétence, disponible sur la période de la mission. <p>Pour la formation des jeunes, il sera fait appel en priorité au groupe des 90 formateurs initiés dans le cadre du projet. La dimension genre sera prise en compte.</p>	<p>Pour une bonne gestion de la base des données, le prestataire doit prévoir une personne expérimentée en suivi évaluation.</p> <p>Pour les besoins de la prestation, les soumissionnaires proposeront une équipe composée de trois personnes clés dont les profils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un chef d'Equipe, de niveau Bac+5, dans les domaines de l'économie, l'agroéconomie, gestion financière et comptable, gestion commerciale et marketing, planification, et formations similaires ayant au moins 5 ans d'expériences générales et ayant conduit au moins une mission similaire ; - Un premier Assistant au Chef d'Equipe, de niveau Bac+3 ou 4 en marketing (gestion commerciale) ou marketing agricole, agroéconomie avec au moins 3 ans d'expérience dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs ; - Un deuxième assistant, de niveau Bac+3, dans le domaine de la communication des entreprises et/ou commerciale, avec 2 ans d'expérience. <p>6. Le Cabinet/firme sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Qualification des consultants (QC) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.</p> <p>7. Les Cabinets peuvent demander plus d'information à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8H 30 à 12H 30 le matin et l'après-midi de 15H 30 à 17H 30 et le vendredi de 8H à 13H.</p> <p>8. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées à l'UCP/PRODEC dont l'adresse est mentionnée ci-dessous au plus tard le lundi 10 mai 2021 à 17 heures.</p> <p style="text-align: center;">Unité de Coordination du Projet Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC), Quartier Plateau à côté de la Voix du Sahel, BP : 11 009 ; Tél. : 00 227 20 35 26 21 / 22 Courriel: prodecniger@yahoo.com / prodecniger@gmail.com</p> <p style="text-align: right;">Le Coordonnateur Dr Aoula YAHAYA</p>
Régions	Nombre des jeunes à former CFM	Nombre des jeunes à former SAA	Nombre des jeunes à former Dispositifs Dual	Total																		
Diffa	259	360	255	874																		
Zinder	656	420	445	1521																		
Total	915	780	700	2395																		

Republique du Niger
Cabinet du Premier Ministre
Projet de Gestion des
Risques de Catastrophes
et de Développement Urbain
(PGRC-DU)



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR GÉRER LES OPÉRATIONS D'ACQUISITION D'IMAGES À HAUTE RÉOLUTION SPATIALE ET PRODUCTION DE PRODUITS D'INFORMATION : ORTHO-PHOTOS, MODÈLES NUMÉRIQUES DE TERRAIN ET DE SURFACE, NUAGES DE POINTS ET LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSOCIÉE DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE NTIC

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement additionnel de Vingt et Un Millions Neuf Cent Mille (21 900 000) Euro en faveur du Projet de gestion des risques de catastrophe et de développement urbain - PGRC-DU (P145268), qui sera financé dans le cadre de l'allocation par pays de l'Association internationale de développement (IDA), et pour restructurer le projet initial, le PGRC-DU, notamment en prolongeant sa date de clôture de 12 mois. Il se propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif au recrutement d'un consultant pour gérer les opérations d'Acquisition d'images à haute résolution spatiale et production de produits d'information : Ortho-photos, Modèles Numériques de Terrain et de Surface, Nuages de points et le transfert de compétence associée dans le cadre de la composante NTIC

2. MANDAT DU CONSULTANT

1. **ACTIVITE 1 : Acquisition d'images à haute résolution spatiale et production de produits d'information : Ortho-photos, Modèles Numériques de Terrain et de Surface, Nuages de points.**

Cette prestation nécessite une très bonne connaissance du processus d'obtention des autorisations de vol des aéronefs au Niger, pour permettre le déploiement rapide des ressources humaines et techniques pour effectuer la collecte et le traitement des données aériennes dans un délai de trois mois après la signature du contrat.

NOTE PRELIMINAIRE : Dans un premier temps, le prestataire privilégiera les acquisitions dans les Villes secondaires du Niger ; la ville de Niamey sera couverte dans un second temps après une analyse fine des besoins en concertation avec l'équipe projet.

L'entreprise sélectionnée devra effectuer les activités et tâches suivantes :

a. Autorisations et planification des vols - L'entreprise devra demander et obtenir les autorisations de l'autorité locale de l'aviation civile et des autres entités gouvernementales concernées pour pouvoir survoler les zones d'intérêt du projet. La Banque mondiale facilitera la communication avec les institutions gouvernementales. Avant le déploiement des équipes sur le terrain, l'entreprise devra effectuer une analyse des risques, identifier les risques spécifiques à la mission et fournir un plan de gestion et prévention des risques. Les plans de vol détaillés devront être exportés au format KML et partagés avec les responsables du projet pour pouvoir être analysés et approuvés avant les survols. Ces plans doivent inclure les dates et lieux de décollage et d'atterrissage prévus, ainsi que les trajectoires exactes qui seront empruntées par les aéronefs. Compte tenu du changement potentiel d'altitude dans les zones d'intérêt, l'entreprise doit élaborer une stratégie pour ajuster l'altitude de vol et le chevauchement entre les lignes de vol, afin de garantir que les images sont capturées à la distance d'échantillonnage au sol (Ground Sampling Distance, GSD) cible de 10 cm.

b. Contrôle au sol et relevé aérien - Des points de contrôle au sol doivent être relevés afin de garantir la meilleure précision absolue possible du produit final. Ils doivent être placés et géoréférencés avec un appareil GNSS professionnel de qualité topographique. La répartition spatiale en x, y et z ainsi que le nombre total de points de contrôle doivent être suffisants pour garantir la précision requise du produit final (une vingtaine de points par ville) ; les points de contrôle devront être approuvés par les responsables du projet. Les produits finaux d'ortho-photo, de MNT et MNS doivent être livrés avec une précision horizontale absolue supérieure à 3 x GSD (erreur maximale de 30 cm) et une précision verticale supérieure à 2 x GSD (erreur maximale de 20 cm). Les vols seront effectués en coordination avec l'autorité locale de l'aviation civile.

c. Traitement et livraison des données - Pour chacune des villes - Toutes les données collectées par les aéronefs doivent être de haute qualité (distorsion minimale de la lentille, pas de flou, vues acquises au nadir, chevauchement suffisant, exposition adéquate, etc.), afin de permettre la génération d'ortho-photos et de Modèles Numériques de terrain et de surface (MNT et MNS) de qualité professionnelle. Le contractant devra livrer une copie de toutes les images individuelles acquises au format JPEG et géotaggées (avec les données GPS dans les métadonnées) sur un disque dur externe à la fin du projet ou par fourniture d'un lien de téléchargement. Pour chacun des traitements photogrammétriques effectués, un rapport de traitement détaillé sera généré, comprenant des mesures de précision relative et absolue. Les fichiers images ortho-photos et les modèles numériques de terrain doivent être livrés à la Banque mondiale au format GeoTIFF non compressé. Le contractant devra fournir un nuage de points brut et classifié au format LAS, un modèle numérique de surface dérivé - au format GeoTIFF, et au format MESH (Maillage) enregistré avec l'ortho-photo.

Un rapport final doit être fourni, décrivant toutes les activités du projet, les conditions de terrain, les conditions météorologiques et les éléments décrivant chaque mission, les emplacements des Points de Contrôle et leur précision, les détails des traitements réalisés et les spécifications des produits bruts et finaux.

Le consultant est invité à suivre les recommandations de l'ASPRS (American Society for Photogrammetry and Remote Sensing) pour la préparation, la collecte, le traitement et la livraison des données (ASPRS Accuracy Standards for Digital Geospatial Data).

Le consultant est invité à se référer au document de la Banque Mondiale pour la préparation et la conduite de la mission : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/751151578309823053/pdf/Guidance-Note-Managing-the-Risks-of-Unmanned-Aircraft-Operations-in-Development-Projects.pdf>

Equipement :

Le prestataire sera responsable de la disponibilité de l'ensemble du matériel nécessaire pour la bonne réalisation de la prestation : drones et équipements associés ; ordinateurs et logiciels pour la préparation des missions et la production des images.

Tout au long du processus de cartographies, deux types de plateformes seront utilisés :

- Un aéronef de type ULM ;
- Un système de Drone fixed wing
- Les matériels de captation (appareil photo, GPS différentiel)
- Les appareils pour le traitement (work station, logiciel de photogrammétrie)
- Logistiques divers (véhicules et autres)

VILLES	TYPE AVION ADAPTE	OBSERVATIONS
Agadez	ULM	
Diffa	Drone	Zone rouge
Dosso	Drone	
Tahoua	ULM	
Tillabery	Drone	Zone rouge
Niamey	ULM	

2. **Activité 2 - Transfert de compétences nécessaires pour la prise de vue aérienne, le traitement photogrammétrique, la production et la gestion des données.**

a. Formation d'un Groupe National Drone (nom à confirmer)

Au démarrage du projet, un groupe restreint de techniciens des différentes institutions du comité NTIC sera mis en place. Ces techniciens seront sélectionnés sur la base de leur connaissance et expérience de l'utilisation des drones.

Par la suite, pendant toute la durée du projet, le prestataire associera ce groupe à l'ensemble des activités afin de permettre un transfert de compétences.

b. Sensibilisation dans les villes secondaires :

Lors des campagnes d'acquisition terrain, avant de démarrer les acquisitions, le prestataire invitera les institutions locales, représentants de la Ville, représentants de la DGPC, étudiants ... à une session de présentation du projet au cours de laquelle seront présentés :

- Objectif du projet
- Généralités sur les drones
- Intérêt des drones pour les applications de cartographie et de gestion des catastrophes
- L'importance de la législation.

Au cours de cette même session, une démonstration sera réalisée quand les conditions le permettent.

5- Critère de Sélection :

Les critères de sélection suivants seront utilisés pour évaluer les manifestations d'intérêt des candidats :

- Qualifications et compétences du personnel clé liées à la mission. Ces critères doivent inclure la cartographie et les levés aériens.
- Expérience antérieure dans des projets d'imagerie aérienne en Afrique de l'Ouest
- Capacité à communiquer et à diffuser les données collectées à des publics divers (société civile, gouvernement)
- Connaissance du contexte local et de la géographie du NIGER
- La maîtrise du français est souhaitée pour cette mission

6- Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par email à l'adresse : pgrodu@gmail.com avec en objet « Réponse à l'Avis à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour gérer les opérations d'Acquisition d'images à haute résolution spatiale et production de produits d'information : Ortho-photos, Modèles Numériques de Terrain et de Surface, Nuages de points et le transfert de compétence associée dans le cadre de la composante NTIC.

7- Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Qualification du Consultant (QC), conformément aux règlements de la Banque Mondiale « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » en date de juillet 2016.

8- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h à 17h30 mn et les vendredis de 8h à 13h 30. Le présent avis à manifestation d'intérêt est disponible sur le site internet du Projet : <https://www.pgrcduniger.com/>

9- Les dossiers de candidature devront être déposés, expédiés ou envoyés par e-mail à l'adresse ci-dessous indiquée au plus tard le **Jeudi 29 avril 2021 à 10 heures** avec en objet : « Réponse à l'Avis à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour gérer les opérations d'Acquisition d'images à haute résolution spatiale et production de produits d'information : Ortho-photos, Modèles Numériques de Terrain et de Surface, Nuages de points et le transfert de compétence associée dans le cadre de la composante NTIC ».

PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN,
UCP/PGRC-DU
Quartier Koira Kano, BP : 10 932 Niamey. Téléphone: 20752072
Email : pgrcduniger@gmail.com ;



SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET PRIX
AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE
N°AAPC-002/SG/DAL2021/2020
FOURNITURE DE TONER TOUTES UNITES**

1 Dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement 2020, NIGELEC, se propose d'acquérir des toners pour son approvisionnement annuel.


2 Le Directeur Général de la NIGELEC sollicite des offres sous plis fermés pour la **fourniture de toners**. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Département Achats et Logistique (ex SACM) sis à la zone industrielle de 8 Heures à 17 heures 30 du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis**.

3 Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le document de Demande de Renseignements et Prix ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt cinq mille (25 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : **Département Achats et Logistique (ex SACM) sis à la zone industrielle**.

4 Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :
**SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC
201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I,
Ville : NIAMEY Pays : NIGER / Code postal : BP 11 202**
au plus tard le 29 Avril 2021 à 9 heures 30 mn. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

5 Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le même jour à 10 heures à l'adresse suivante : **SALLE DE REUNION DE LA SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC 201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I**.

Par décision motivée, la NIGELEC se réserve le droit de ne donner aucune suite à cette DRP.



SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU POLE DEVELOPPEMENT
PROJET D'EXPANSION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE
(NELACEP)

**AVIS DE REPORT DE DATE
BUREAU CENTRAL DE CONDUITE DE NIAMEY (BCCN)**

Les candidats intéressés par l'appel d'offres **AOI-04/CGP/NELACEP2/2021** sont informés que les dates de dépôt et d'ouverture sont modifiées comme suit :

-Dépôt des offres : jeudi 20 mai 2021 à 9 heures (GMT +1)


-Séance d'ouverture des plis : jeudi 20 mai 2021 à 10 heures (GMT +1)

Unité de Gestion du Projet
Téléphone : 20 75 20 98
Email : maisharou_balla@yahoo.de et rachmadougou1@yahoo.fr

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude Notariale de Maître Aïssata TOUZOUKOU, avenue de Maradi, YN-36, Porte N° 157 Boite Postale: 11.731 Niamey, Tel: 20.73.75.95, de la perte d'un acte de cession de la **parcelle L de l'ilot n° 546 du lotissement BANIGOUNGOU PLATEAU** d'une superficie de QUATRE Cents (400) mètres carrés au nom de **Monsieur SOUMANA MAMADOU**.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'adresse de l'étude sus-indiquée.

Pour avis, le Notaire
Maître Aïssata TOUZOUKOU



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Code du Projet : CP 0045 – Coordination
Pays : République du Niger

COOPI a reçu des subventions de différents donateurs pour l'implémentation de différents projets sur tout le territoire du Niger et prévoit d'utiliser une partie de ces subventions pour effectuer les paiements dans le cadre du présent marché. Aucune partie, à l'exception de COOPI, ne pourra se prévaloir des droits au titre de ladite subvention, ni revendiquer les montants versés. En aucun cas, ni pour aucune raison de quelque nature qu'elle soit, les bailleurs de fonds ne donneront suite à une demande d'indemnité ou de paiement émanant directement des contractants du Pouvoir adjudicataire.

1. Référence de publication :
Dossier d'appel d'offres n° 04/2021 COOPI/NIGER du 20/04/2021

2. Procédure
Appel d'Offres Ouvert publié localement

3. Programme : Coordination – Plusieurs Bailleurs de Fonds

4. Pouvoir adjudicateur, Maître d'œuvre :
COOPI – Cooperazione Internazionale
ADRESSE AU NIGER : Avenue du Mounio, Quartier ORTN Rue OR 33, Niamey - Niger

5. Description du contrat : PRESTATION DE GARDIENNAGE DANS LES BASES, BUREAUX, GUEST-HOUSE, MAISONS DE PASSAGE, ETC de COOPI NIGER

6. Participation
La Participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui répondent aux caractéristiques spécifiées dans les déclarations d'Acceptation des Clauses d'Exclusion et de Respect des Standards Ethiques en Annexe II du Formulaire d'Appel d'Offres.

7. Causes d'exclusion :
Le pouvoir adjudicateur exclura de la participation à la procédure d'appel d'offres les soumissionnaires qui se trouvent dans une des situations suivantes :

i. Être dans une situation de faillite, avoir ses propres biens séquestrés par les tribunaux, être en procès contre ses créanciers, avoir ses activités commerciales suspendues, ou être sujet à des procédures judiciaires inhérentes à ces questions ;

ii. Avoir été déclaré coupable d'un délit ayant trait à ma conduite professionnelle ;

iii. Avoir été jugé coupable pour une négligence professionnelle grave ;

iv. Ne pas avoir respecté toutes les obligations concernant le paiement des cotisations sociales ou des autres taxes prévues par la loi en vigueur dans le pays concerné par la prestation ou l'achat ;

v. Avoir été condamné pour fraude, corruption, implication dans des organisations criminelles ou dans d'autres activités illégales ;

vi. Avoir enfreint les conditions et les obligations contractuelles au cours de précédentes procédures d'adjudication de marché ;

vii. Être sujet à un conflit d'intérêt.

Les soumissionnaires doivent certifier dans la déclaration de soumission qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations susmentionnées.

8. Validité des offres
Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
L'offre retenue demeurera valable pendant une période de 60 jours suivante la réception de l'avis d'attribution de marché.

9. Période d'exécution
La période d'exécution débute avec la signature du contrat de service objet du présent appel d'offres et son enregistrement.
La durée d'exécution sera de 12 (douze) mois renouvelable à compter de la date de signature du contrat.

10. Sélection et critères d'attribution
La commission d'évaluation ne sélectionnera pas le fournisseur essentiellement sur la base du prix le plus bas mais sur la base de l'adéquation, du prix, de la qualité, du respect des normes internationales, des temps de livraison. L'éventuelle expérience du candidat dans la gestion de contrats similaires sera un ultérieur critère dans le processus de sélection.




11. Comment obtenir le dossier d'appel d'offre
Le dossier d'appel d'offres est disponible auprès du pouvoir adjudicateur au bureau LOGISTIQUE pendant les heures ouvrables (Lundi-jeudi 09h00-13h00/14h00-16h00 et vendredi 09h00-13h00). Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées sous peine d'exclusion.
Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : **log.niger@coopi.org** ou COOPI – Cooperazione Internazionale - Avenue du Mounio, Quartier ORTN Rue OR 33, Niamey - Niger (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 5 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront communiqués par écrit aux soumissionnaires, **au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission des offres**.

13. Date limite de soumission des offres
17 heures – heure du Niger – le 04/05/2021
Toute offre parvenue après le terme fixé ci-dessus sera considérée invalide.

14. Séance d'ouverture des offres
15 heures – heure du Niger – le 06/05/2021, au siège COOPI – Cooperazione Internazionale Avenue du Mounio, Quartier ORTN Rue OR 33, Niamey – Niger.

15. Langue de la procédure
Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en **français**

REPUBLIQUE DU NIGER CABINET DU PREMIER MINISTRE FONDS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES CEN/FICOD		LISTE DES BUREAUX D'ETUDES AGREES POUR LES ETUDES ET LE CONTRÔLE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES MICROPROJETS DU PROGRAMME PICCT III - DANS LES REGIONS D'AGADEV - TAHOUA - TILLABERI		  	
N°	PRESTATAIRES LOT N°1 REGION D'AGADEV	N°	PRESTATAIRE LOT N°2 REGION DE TAHOUA	N°	PRESTATAIRE LOT N°3 REGION DE TILLABERI
1	ATIA-SETRAC	1	AFRI-AUTECH Sarl	1	AFRI-AUTECH Sarl
2	BECEXPI - BTP	2	ATIA-SETRAC	2	AGESI
3	CIC	3	BNIC/SCP	3	ATIA-SETRAC
4	CIAG	4	BATE INTERNATIONNAL	4	BNIC/SCP
5	CABINET CCF-GC	5	CETRI-ESI	5	BATE INTERNATIONNAL
6	CABINET ZAM ZAM	6	CIAG	6	CETRI-ESI
7	GEO CONSULTING	7	CIC	7	CETIG SCP
8	GRAIC	8	CEFID Sarlu	8	CIAG
		9	CABINET CCF-GC	9	CIC
		10	GEO CONSULTING	10	CABINET EAEL-GS ARCHI
		11	Gpt EACI-GS ARCHI	11	GEO CONSULTING
		12	OMNITECH	12	OMNITECH
		13	NCT-NATAFI	13	NCT-NATAFI
LE COORDONNATEUR EXECUTIF NATIONAL DU FICOD					

REPUBLIQUE DU NIGER CABINET DU PREMIER MINISTRE FONDS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES CEN/FICOD		LISTE DES PRESTATAIRES AGREES POUR LA MISSION DE MISE EN PLACE DES COMITES DE GESTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES MICROPROJETS DU PROGRAMME PICCT III - DANS LES REGIONS D'AGADEV - TAHOUA - TILLABERI		  	
N°	PRESTATAIRES LOT N°1 REGION D'AGADEV	N°	PRESTATAIRE LOT N°2 REGION DE TAHOUA	N°	PRESTATAIRE LOT N°3 REGION DE TILLABERI
1	RISKOVA MAOUDE	1	IDI HASSANE	1	IDI HASSANE
2	BE/ADIC	2	GIE ALKAWALI	2	BANA AMADOU
3	ONG ANDES BANA	3	GIE WADATA	3	RENOVATEUR
4	AMADOU ISSA	4	GIE TELWA	4	BSI-CSC NIYYA
		5	GIE GSC GUIGUIGNA	5	BE/ADIC
		6	ISSA BAWA	6	AMADOU ISSA
		7	BE/ADIC		
		8	AMADOU ISSA		
LE COORDONNATEUR EXECUTIF NATIONAL DU FICOD					

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS GÉNÉRAUX
DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES
DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°002/2021/MF/DGMG/DMP/DSP

RELATIF À LA FOURNITURE D'IMPRIMÉS FISCAUX EN TROIS (03) LOTS AU PROFIT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

- Le présent avis d'appel d'offres fait suite au plan prévisionnel de passation des marchés publié dans les colonnes du Sahel quotidien n°10 068 du jeudi 04 février 2021.
- Le Ministère des Finances dispose des fonds sur le budget national afin de financer l'acquisition des imprimés fiscaux pour les services de la Direction Générale des Impôts.
- Le Ministère des Finances sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'imprimés fiscaux.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Finances, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après, du lundi au jeudi, de 09 heures à 17 heures et le vendredi de 09 heures à 13 heures.
- Les exigences en matière de qualification sont les qualifications techniques, les garanties financières et les statuts des sociétés (Voir les DPAO pour les informations détaillées).
- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'un montant non remboursable de **cinq cent mille (500 000) Francs CFA**, payable en espèce auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.
- Les offres devront être soumises à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public au plus tard le **21 mai à 09 heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission égale à **2%** du montant TTC de l'offre.
- Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt (120) jours**, à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et des DPAO.
- Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires, qui souhaitent assister à l'ouverture des plis, le **même jour à 10 heures dans la salle de réunion de la DGMG du Ministère des Finances**.

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
MAMAN LAOUALI ABDOU RAFA

AVIS DE RECRUTEMENT
RFQ N° UNFPA/NER/RFQ/21/014

Le Bureau de UNFPA au Niger lance une consultation pour le recrutement d'une agence pour l'installation d'un **système de communication sur des ambulances (radio CODAN)**, installation de leurs bases radio avec leurs systèmes solaires, leurs mises en service et leurs maintenances.

Cette consultation reste ouverte jusqu'au 04 Mai 2021 à minuit.

Le dossier de consultation est disponible à la guérite du bureau UNFPA de Niamey sis à la Maison des Nations Unies au Plateau, au 428 avenue du Fleuve Niger.

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître DODO DAN GADO Haoua, Notaire à la résidence de Niamey, 780, Avenue de la Mairie (NB 10), Tel: 20 73 90 90, B.P 2222 (République du Niger); De la perte de l'acte de cession d'immeuble non-bâti portant sur la **parcelle D de l'lot 6354**, d'une superficie de quatre cents mètres carrés (400 m2), sise à Niamey, lotissement **Niamey 2000** au nom de **Monsieur ABDOLAYE AHMED**.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé, de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales de la Ville de Niamey.
Pour Avis Maître DODO DAN GADO Haoua

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître DODO DAN GADO Haoua, Notaire à la résidence de Niamey, 780, Avenue de la Mairie (MB 10) B.P 2222 Tel : 20 73 90 90 (République du Niger); De la perte du titre foncier N° 48.660 du Niger, portant sur la **parcelle I de l'lot 1898bis**, lotissement **Route Konni** d'une superficie de 04 ares 00 centiare au nom de **Monsieur GALADIMA IBRAHIM**.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé, de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou à la Direction de la Fiscalité Foncière et Cadastre de Niamey.
Pour Avis Maître DODO DAN GADO Haoua

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TILLABERI
DEPARTEMENT DE SAY
COMMUNE RURALE D'OURO GUELADIO
PROJET D'APPUI A L'AGRICULTURE SENSIBLE AUX RISQUES CLIMATIQUES (PASEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
AON N°: 01/2021/CR/OURO GUELADIO

1. Le Gouvernement du Niger met en Œuvre avec L'appui Financier de la Banque Mondiale la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible Aux Risques Climatiques (PASEC).

2. La Commune Rurale de OURO GUELADIO a négocié et obtenu le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible Aux Risques Climatique (PASEC) pour le financement de son sous projet : **Travaux de Réhabilitation et d'Aménagement de 9ha (fonçage de 6 forages d'une profondeur de 20 m chacun et équipés par des pompes solaires et panneaux), réseau californien et des bassins d'irrigation de 10m3 sur les sites de Bohal, Dandiré et Guéladjo Foulbé dans la commune rurale de Ouro Guéladjo**

3. Le Maire de La Commune rurale de Ouro Guéladjo sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications pour l'exécution des travaux cités répartis en deux (02) lots distincts composés de :

Lot N°1 : Travaux de fonçage de 6 forages d'une profondeur de 20 m chacun et équipés par des pompes solaires et panneaux sur les sites de Guéladjo Foulbé, Winde Bohal et à Dandiré dans la commune rurale de Ouro-Gueladio
Lot N°2 : Travaux d'installation de réseau californien de 2040 ml .clôture grillagée de 2100 ml et neuf (9) bassins d'irrigation de 10m3 connectés aux forages sur les sites de Guéladjo Foulbé, Winde Bohal et à Dandiré dans la commune rurale de Ouro-Gueladio
NB : Une entreprise peut soumissionner pour tous les lots mais ne peut être adjudicataire que d'un seul lot

Le délai d'exécution des travaux objet du présent appel d'offres est de : **trois (3) mois pour chaque lot**.
Les travaux doivent être exécutés dans les délais ci-dessus à compter de la date de remise de site. Les offres proposant un délai d'exécution supérieur seront considérées comme non conformes et rejetées comme telles.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de **Monsieur le Maire de la Commune rurale de Ouro-Gueladio** ou à la **coordination régionale du PASEC Tillabéry** en face de l'agence AMA et examiner le Dossier d'Appel d'Offres à l'heure ci-dessous du lundi au Jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8h à 13h 00mn

5. Les clauses des Instructions au soumissionnaire et celles du Cahier des prescriptions techniques sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres, Passation des Marchés Travaux, publié par la Banque Mondiale Août 2012.

6. Toutes les offres doivent être déposées au siège de la **Commune Rurale de Ouro-Gueladio au plus tard le 30 avril 2021** accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant déterminé ainsi qu'il suit :

LOT	MONTANT EN F-CFA
1	600 000
2	900 000

7. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (3) dernières années (2019, 2018, 2017) portant sur des activités de fonçage ce forage d'une valeur de **cent deux Millions (102 000 000) de F-CFA**.
- Avoir réalisé avec succès au moins deux projets avec une valeur et un volume minima par marché égal à son offre au cours des années allant de 2017 à 2019 ;
- Avoir le matériel nécessaire pour la réalisation des présents travaux tel que déterminé dans le DAO ;
- Proposer un personnel qualifié tel que déterminé dans le DAO
- Avoir des liquidités ou des facilités de créée : nécessaire pour le démarrage des travaux d'un montant d'une valeur de :

LOT	MONTANT EN F-CFA
1	8 500 000
2	12 000 000

Les pièces à joindre à l'offre sont les suivantes

- Un certificat d'accordement d'au moins à 2eme catégorie BTP/H délivré par l'administration compétente ;
- Une attestation de régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois (Originale) ;
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP et datant de moins de six (6) mois à la date de remise des offres.

Les pièces administratives ci-dessus indiquées sont fournies par l'attributaire provisoire avant la signature du contrat :

- Une attestation de non faillite, non liquidation des biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de l'Inspection du Travail et de la CNSS datant de moins de trois (3) mois certifiant que le candidat est en règle vis-à-vis de la réglementation du travail et à jours dans le paiement de ses cotisations.

8. Les offres doivent être présentées suivant les formulaires de soumission figurant dans le présent Dossier d'Appel Offre national (DAON). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de **cent mille (100.000) francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres peut être retiré à la mairie de la commune rurale d'Ouro Gueladio :

9. Les offres rédigées en français devront être soumises en **quatre (4) exemplaires (un original et trois copies)** à l'adresse ci-dessus au plus tard le **30 avril 2021 à 10 h 00** heure locale. Les plis seront ouverts le **même jour à partir de 10h 30** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture dans la **salle de réunion de la Mairie de Ouro Gueladio**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Mairie de la commune rurale de Ouro-Gueladio
département de SAY, Région de Tillabéry ; Tel : 96 86 97 01 /96 57 31 43 CR de Ouro-Gueladio,

Le Maire d'Ouro-Gueladio

Republique du Niger
Cabinet du Premier Ministre
Projet de Gestion des
Risques de Catastrophes
et de Développement Urbain
(PGR-C-DU)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°26/TRAVAUX/6431NE

Numéro SIGMAP : TR_PGR-C-DU_001 (PPM 2021) N°STEP : NE-PGR-C-DU-151386-CW-RFB



TRAVAUX DE TRAITEMENT DES BERGES DES KORIS POUR LA PROTECTION ET LA SECURISATION DES TERRES DE CULTURES ET D'HABITATION A AZEL ET BOGHO DANS LA REGION D'AGADEZ CRÉDIT-IDA 6413 -NE

Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Développement Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015 et la publication du Plan de Passation du Marché en date 22 janvier 2020 et sur le portail de la Banque (www.worldbank.org).

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement additionnel de Vingt et Un Millions Neuf Cent Mille (21 900 000) Euro en faveur du Projet de gestion des risques de catastrophe et de développement urbain - PGR-C-DU (P145268), qui sera financé dans le cadre de l'allocation par pays de l'Association internationale de développement (IDA), et pour restructurer le projet initial, le PGR-C-DU, notamment en prolongeant sa date de clôture de 12 mois. Il se propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux TRAVAUX DE TRAITEMENT DES BERGES DES KORIS POUR LA PROTECTION ET LA SECURISATION DES TERRES DE CULTURES ET D'HABITATION A AZEL ET BOGHO DANS LA REGION D'AGADEZ. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

2. Le coordonnateur National sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les TRAVAUX DE TRAITEMENT DES BERGES DES KORIS POUR LA PROTECTION ET LA SECURISATION DES TERRES DE CULTURES ET D'HABITATION A AZEL ET BOGHO DANS LA REGION D'AGADEZ en deux (02) lots distincts répartis comme suit :

- Lot 1 : Travaux traitement des berges des koris pour la protection et la sécurisation des terres de cultures à Azel Kel Ewey dans la Commune Urbaine de Tchirozérine
- Lot 2 : Travaux traitement des berges des koris pour la protection et la sécurisation des terres de cultures à Boghol dans la Commune Rurale de Dabaga

Le délai d'exécution des travaux sera de quatre (4) mois pour chacun des lots.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des

Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » conformément à l'accord de financement signé le 28 juin 2018 avec la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de Monsieur YABILAN Maman et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous du lundi au jeudi de 8 h à 16h 30 et le vendredi de 8H à 13h 30mn.

UCP/PGR-C-DU

Quartier Kouara Kano, non loin de la Clinique RAYUA BP : 10 932 Niamey.

Téléphone : 20 75 20 71 /20 75 20 72

Email : pgrcd@gmail.com.

5. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant déterminé ainsi qu'il suit:

✓ Lot N°1 : 3 500 000 FCFA

✓ Lot N°2 : 2 000 000 FCFA

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des 5 dernières années portant sur des travaux de construction déterminé conformément au seuil fixé dans le DAO
- b) Avoir réalisé avec succès au moins deux (2) marchés avec une valeur et un volume minima par marché égal à son offre au cours des années allant de 2014 à 2018 (Susceptible de vérification) ;
- c) Avoir le matériel par lot nécessaire pour la réalisation des présents travaux tel que déterminé dans le DAO (Susceptible de vérification) ;
- d) Avoir des liquidités ou des facilités de crédit nécessaires pour le démarrage des travaux conformément au seuil fixé dans le DAO
- e) Proposer un personnel qualifié tel que déterminé dans le DAO (Susceptible de vérification) ;

6. Les offres doivent être présentées suivant les formulaires de soumission figurant dans le présent Dossier d'Appel Offre National (DAON). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres peut être retiré au siège du Projet ou peut être envoyé par courrier express ou par courrier électronique. Les frais d'expédition sont à la charge du candidat.

7. Les offres rédigées en français devront être soumises en trois (3) exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mercredi 12 mai 2021 à 10h 00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Unité de Coordination du Projet

Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement

Urbain (PGR-C-DU), Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932

Tél. : +227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

8. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle de réunion du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain le lundi Mercredi 12 mai 2021 à 10 heures 30 minutes.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

A l'attention de :

Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Gestion des Risques de

Catastrophes et de Développement Urbain. (PGR-C-DU),

Unité de Coordination du Projet

Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932

Tél. : +227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

Mr YABILAN Maman

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de l'acte de cession portant sur la parcelle D de l'ilot 1404, du lotissement Yantala, d'une superficie de 560 m2, au nom de Monsieur MAHAMADOU KIEPIN TOYE

Prière à toute personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le déposer à Etude de Maître ABDOULAYE SOUMANA Hadiza, Notaire à la résidence de Niamey (République du NIGER) ; quartier koira kano; BP: 13.652 Niamey, Tel: (00227) 20.37.10.46 ou au service

LE DECLARANT Monsieur TOYE IDRISSE

LE NOTAIRE Maître ABDOULAYE SOUMANA HADIZA

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude Notariale de Maître Aïssata TOUZOUKOU, avenue de Maradi, YN-36, Porte N°157, Boite Postale: 11.731 Niamey, Tel: 20.73.75.95, de la perte d'un acte de cession de la parcelle AG de l'ilot n°47 330 du lotissement AGIMAC BANGOULA d'une superficie de QUATRE Cents (400) mètres carrés au nom de Monsieur BOUREIMA Aii .

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'adresse de l'étude sus- indiquée.

Pour avis, le Notaire Maître Aïssata TOUZOUKOU

INCROYABLE MAIS VRAI

Royaume-Uni : Le plus grand lapin du monde volé, un appel à témoins lancé par la police

Le plus grand lapin du monde a été volé. La police britannique a lancé ce week-end un appel à témoins après le vol de cet animal, dont la taille a été enregistrée par le Guinness des records en 2010 dans la catégorie « plus grand lapin en vie ». Darius, un lapin continental de 1,29 m de long, vit à Stoulton, dans le Worcestershire (Angleterre). Il a été dérobé dans son enclos dans la nuit de samedi à dimanche, selon les forces de l'ordre. Sur Twitter, sa propriétaire a lancé un appel, promettant une récompense de 1.000 livres sterling (1.150 euros) pour son retour. Elle précise que son lapin, âgé de 11 ans, est trop âgé pour la reproduction. « Chaque animal est un individu qui n'est pas remplaçable », a témoigné Annette Edwards, âgée de 68 ans, au Daily Telegraph. Selon cette ancienne modèle de Playboy, très inquiète pour son lapin, Darius a un régime alimentaire spécial sans lequel il risque de mourir.

20 Minutes.fr

H O R O S C O P E

BELIER	TAUREAU	GEMEAUX	CANCER
21 mars - 19 avril Célibataires, cette journée sera la promesse de rencontres sentimentales agréables, placées sous le signe de l'imprévu et de l'insolite.	20 avril - 20 mai Le Ciel se dégagera pour vous sur le plan conjugal. Neptune et Uranus vont désormais donner leur mesure, en vous offrant une vie à deux.	21 mai - 21 juin En couple, vous n'aimez pas que l'on mette en cause votre autorité. Célibataire, vous laisserez volontiers de côté vos problèmes professionnels.	22 juin - 22 juillet Aucune planète n'aura d'influence directe sur le secteur amour. Cela ne veut pas dire que vous allez être condamné à l'abstinence et à la tristesse!
LION	VIERGE	BALANCE	SCORPION
23 juillet - 21 août En couple, vous ne risquez pas de vous ennuyer aujourd'hui. Des projets concernant une meilleure organisation de votre vie à deux foisonneront.	22 août - 21 sept. L'influence bénéfique de Vénus apporte une réelle amélioration dans votre vie de couple. Ce sera le moment de vous donner du mal pour reconquérir.	22 sept. - 21 oct. Attention, vous serez d'humour à vous faire beaucoup d'illusions amoureuses, vous manquerez de la plus élémentaire lucidité. Ne déclarez pas.	22 oct. - 21 nov. Si vous êtes toujours à la recherche d'un partenaire idéal, tenez-vous prêt ! Jupiter vous ménagera des chances inouïes aujourd'hui.
SAGITTAIRE	CAPRICORNE	VERSEAU	POISSONS
22 nov. - 21 déc. S'il y a eu des frictions avec votre conjoint, cette journée sera le moment idéal pour faire le premiers pas et de mettre les choses au point.	22 déc. - 20 janvier Sûr de votre pouvoir de séduction, vous croirez pouvoir mener votre conjoint par le bout du nez. Vous y parviendrez sans doute cette fois-ci.	21 janv. - 18 février Les célibataires seront hésitants, craignant de s'engager dans une mauvaise direction. En couple, vous gagnerez à reporter des projets d'avenir.	19 fév. - 20 mars Pluton vous promet d'excellents moments en couple. Mais il faudra veiller à ne pas provoquer la jalousie de votre conjoint.

PHARMACIES DE GARDE

Samedi 17 avril Au
Samedi 24 avril 2021

☞ Imane	☞ Patience
☞ Saïd	☞ République
☞ Abdoukarim	☞ Terminus
☞ Sonuci	☞ Route Filingué
☞ Zam Zam	☞ Taran
☞ Route Tillabéri	☞ Espoir
☞ 2ème Forage	☞ Tallagué Est
☞ Point D	☞ Cité Asecna
☞ Sayé	☞ Ar Rahma
☞ Ka-Tchoune	☞ Amana Gawéye
☞ Mutualiste	☞ Nordiré
☞ Lako	☞ Pop. Maouréye
☞ Complexe	☞ Pop. Hôpital
☞ OUA	(sauf les di-
☞ Nouveau Marché	manches)

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

● Football

La Super League Européenne officiellement lancée !

Ils l'ont fait. Suite aux révélations du New York Times et malgré les réponses cinglantes de l'UEFA et des différentes ligues nationales, les 12 clubs viennent d'annoncer la création de la Super League Européenne.

Certains les ont déjà surnommés les douze salopards. Douze grands d'Europe avaient menacé de créer une Superligue fermée dans le but d'organiser une compétition très juteuse financièrement, au détriment de l'organisation du football européen. Ce dimanche, le New York Times lâchait un nouveau pavé dans la mare en révélant que l'annonce officiellement de la création de ce nouveau tournoi pourrait intervenir dans la journée. Le Real Madrid, le FC Barcelone, l'Atlético de Madrid, la Juventus Turin, l'AC Milan, l'Inter Milan, Liverpool, Manchester United, Manchester City, Chelsea, Tottenham et Arsenal ont tenu promesse. Malgré les réponses fermes et cinglantes de l'UEFA, des ligues nationales et la désolidarisation de l'ECA, les douze « membres fondateurs » de cette Super League Euro-

péenne viennent de publier un communiqué commun. « Douze des clubs les plus importants d'Europe annoncent aujourd'hui avoir trouvé un accord pour la création d'une nouvelle compétition : la Super League. L'AC Milan, Arsenal, l'Atlético de Madrid, Chelsea, le FC Barcelone, le FC Internazionale Milano, la Juventus FC, Liverpool, Manchester City, Manchester United, le Real Madrid CF et Tottenham ont rejoint en tant que clubs fondateurs. Trois autres clubs seront invités à se joindre avant la saison inaugurale qui débutera dès que possible. Pour l'avenir, les clubs fondateurs ont hâte de discuter avec l'UEFA et la FIFA des meilleures solutions pour la Super League et pour le football mondial dans son ensemble. La création de la nouvelle Ligue intervient alors que la pandémie mondiale a accéléré l'instabilité du modèle écono-

mique actuel du football européen. Depuis des années, les clubs fondateurs visent à améliorer la qualité et l'intensité des compétitions européennes existantes et, en particulier, à créer un tournoi dans lequel les meilleurs clubs et joueurs peuvent s'affronter plus fréquemment. La pandémie a révélé qu'une vision stratégique et une approche commerciale sont nécessaires pour augmenter la valeur et l'aide au profit de la pyramide du football dans son ensemble. Ces derniers mois, un dialogue intense a eu lieu avec les organes directeurs sur le futur format des compétitions européennes. Les clubs fondateurs estiment que les solutions proposées par les régulateurs ne résolvent pas les questions fondamentales, qui sont à la fois la nécessité d'offrir des matches de meilleure qualité, et d'obtenir des ressources financières supplémentaires pour l'ensemble du monde du football », indique le communiqué. Mais ce n'est pas tout. Le format de la compétition a également été expliqué. « 20 clubs participe-

ront, les 15 clubs fondateurs et cinq autres équipes supplémentaires qui seront classées annuellement en fonction des performances de la saison précédente. Tous les matches se joueront au cours de la semaine, tous les clubs continueront à concourir dans leurs ligues nationales respectives, préservant ainsi le calendrier traditionnel qui est au centre de la vie du club. La saison débutera en août avec la participation des clubs en deux groupes de dix, qui disputeront des matches aller-retour; Les trois premiers de chaque groupe se qualifieront automatiquement pour les quarts de finale. Les équipes terminant quatrième et cinquième disputeront des éliminatoires supplémentaires à deux jambes. Par la suite, des éliminatoires à deux se joueront depuis les quarts pour atteindre la finale, qui se jouera en un seul match, à la fin du mois de mai, dans un lieu neutre. Dès que possible, après le début de la compétition masculine, la ligue féminine correspondante sera lancée, ce qui contribuera à l'avancement et au développe-

ment du football féminin. Ce nouveau tournoi annuel apportera une croissance économique nettement plus élevée, ce qui permettra de soutenir le football européen par un engagement à long terme, que les contributions à la solidarité augmentent en fonction des revenus de la nouvelle ligue européenne. Les paiements de solidarité seront plus élevés que ceux générés actuellement par le système de concurrence européen et devraient dépasser 10 milliards d'euros sur la période d'engagement des clubs. D'autre part, le nouveau concours sera construit avec des critères de durabilité financière, puisque tous les clubs fondateurs s'engagent à adopter un cadre de dépenses. En échange de leur engagement, les clubs fondateurs recevront collectivement un paiement unique de 3,5 milliards d'euros dédié uniquement à la réalisation de plans d'investissement dans les infrastructures et à la compensation de l'impact de la pandémie COVID ».

FOOT MERCATO

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'ETUDE NOTARIALE ABOUBACAR Amina, sise à Niamey (NIGER), 31, Rue de la Libye, Quartier Maisons Economiques, Boite Postale: 675, Téléphone: 20 73 43 87, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble non bâti portant sur les parcelles de A à T de l'îlot 1785, d'une superficie de 10 000 m2 sise à Agadez lotissement Salkad (amanar) au nom de Son Altesse Sultan de l'Air. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude cidessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Ville de Dosso. Maître ABOUBACAR Amina

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'ETUDE NOTARIALE ABOUBACAR Amina, sise à Niamey (NIGER), 31, Rue de la Libye, Quartier Maisons Economiques, Boite Postale: 675, Téléphone: 20 73 43 87, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble non bâti N°194/CD/1991 portant sur les parcelles de B de l'îlot 18, d'une superficie de 2450 m2 sise à Diffa lotissement SOGETEC au nom de la SONIDEP. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude cidessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Ville de Dosso. Maître ABOUBACAR Amina

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef : Siradiji Sanda
Rédacteur en chef Adjt : Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction : Zabeïrou Moussa
Rédacteur en chef en ligne : Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur : MAHAMANE HADI ; 20 73 99 87
Réd. Chef informatique : Inoussa Oumarou
Réd. Chef informatique adjt : Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur : Inoussa Sadissou Samy ; 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub : Mme Wata Fassouma

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur : MOROU HAMADOU 20 73 99 85
Chef service Recouvrement : M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1. Jeune bovidé - Club espagnol de football ;
2. Pratique de grand intérêt - Naturels d'Amérique ;
3. Drogue - Possessif - Epuisé ;
4. Négation - Banlieue de Niamey ou longue histoire de famille - Points opposés ;
5. Pied difforme - Gallium ;
6. Bagatelle - Institution financière sous-régionale ;
7. Nourrit l'ambition - Pour accord ;
8. Adresse postale - Titane - Bagage transporté ou prix de ce transport ;
9. Article défini - Filet pour prendre les petits oiseaux ;
10. Imperméabilité.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



VERTICALEMENT

1. Fragile et facilement attaquable ;
2. Pendoir - Ecole de santé ;
3. Entame d'audition - Diplôme - Note du chef ;
4. Cité sumérienne - Elle travailla le cuir à Maradi ;
5. Nation - Participe gai ;
6. Métal - Sigle européen - Facteur sanguin ;
7. Article contracté - Pièce de charrue - Belle magicienne ;
8. Télévision privée - Manière de réduire ou de supprimer le rebond du ballon ;
9. Ancienne organisation économique sous-régionale - Point cardinal ;
10. Frappa fort.

numéro précédent										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	A	B	B	E	Z	A	N	G	A
2	A	N	O	N		E	T	A		M
3	M	N	I		M	U	S	E	L	E
4	P	E	T	R	I	R		V	E	R
5	E	L	E	I	S		C	U	T	I
6	D	E		F	E	T	E	S		N
7	O	E	A		S	I	L		A	D
8	U	S	T	N		R	E	A	G	I
9	S		R	I	T		N		I	E
10	A	B	E	R	R	A	T	I	O	N